
RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

*Conseil communautaire
du 25 mars 2025*



Le rapport d'orientations budgétaires

Article L.2312 du CGCT et Loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025

Le débat d'orientation budgétaire a vocation à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Le DOB est obligatoire dans les communes, EPCI et syndicats de 3 500 habitants et plus. Il doit avoir lieu dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif (article L5217-10-4 du CGCT).

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Le rapport d'orientations budgétaires

Article L.2312 du CGCT et Loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présente :

- Les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement - en précisant les hypothèses d'évolution retenues ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de la dette, les perspectives pour le projet de budget ;
- Les informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les avantages en nature et la durée effective du travail) ;

Le rapport d'orientations budgétaires

Article L.2312 du CGCT et Loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025

La préparation du budget 2025 s'inscrit dans une période où le déficit public de la France atteint 6,1% du produit intérieur brut (PIB) en 2024, avec une croissance économique limitée en 2025 (+1,1%).

Dans ce contexte politique et socio-économique complexe, La Cali ne perd pas de vue les objectifs qu'elle s'est fixée et prend en compte les projets d'envergure pour 2025, dont :

- La mise en œuvre du règlement d'intervention économique avec le versement d'aide à l'investissement
- La réponse aux besoins d'accueil des ALSH en matière de personnel
- Le projet de construction ou de réhabilitation de 5 ALSH
- Le développement de l'offre d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans
- La ré-ouverture en avril de la piscine Les bains de l'Isle
- La lutte contre les inondations avec le lancement d'un important programme de travaux

Sommaire

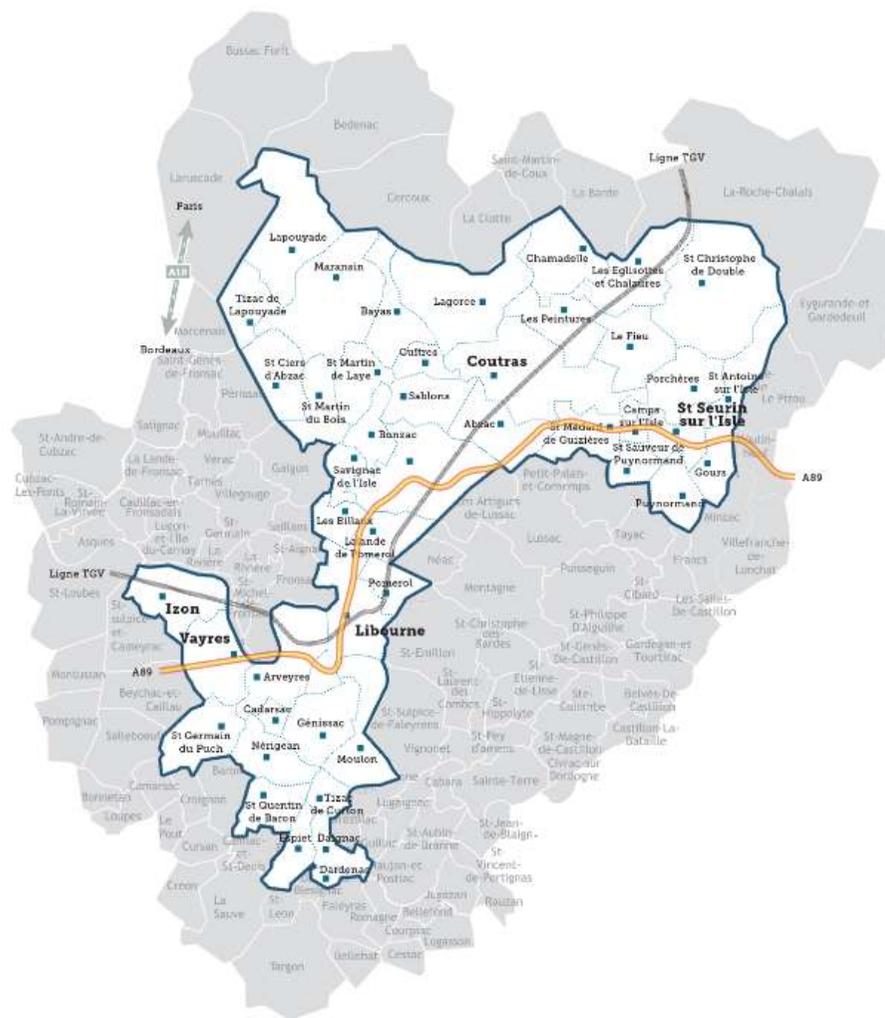
Présentation de la structure et rappel des règles budgétaires	Diapositives 6 à 14
La Loi de Finances 2025	Diapositives 15 à 28
Le budget principal de La Cali : les orientations budgétaires	Diapositives 29 à 47
La fiscalité	Diapositives 48 à 54
La gestion de la dette	Diapositives 55 à 62
La politique des Ressources Humaines	Diapositives 63 à 75
Les Budgets annexes : les orientations budgétaires	Diapositives 76 à 94

Présentation de la structure et rappel des règles budgétaires



Arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes.

Arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 actant le retrait de la commune de Camiac-et-Saint-Denis du périmètre communautaire.



Communauté
d'agglomération
du Libournais
BP 2026
33502 Libourne Cedex
tél : 05 57 25 01 51
contact@lacali.fr
www.lacali.fr

Les chiffres clés de La Cali*

94 984 habitants au 1^{er} janvier 2025

45 communes :

1 ville centre (Libourne
25 233 hab.)

5 pôles structurants entre
3 001 et 9 000 hab.
(Coutras, Izon, Saint Denis
de Pile, Vayres et Saint
Seurin sur l'Isle)

15 communes entre 1 001
et 3 000 hab.

24 communes de - de
1 000 hab.

- **Superficie : 569 km²**
- **Densité : 163 habitants / km²**
- **41 549 ménages**

- **46 789 logements**
dont 88,8% de
résidences principales,
2,7% de résidences
secondaires et 8,5% de
logements vacants

- **3 176 établissements**
- **34 363 emplois**
- **12,9% taux de chômage** (7,3% en France)

- **Revenu moyen par habitant : 15 516 €**
(revenu moyen au niveau national : 17 753 €)
- **47% des ménages fiscaux imposés**
- **Taux de pauvreté 15,6%**

Les compétences de La Cali au 1^{er} janvier 2025

Les compétences obligatoires	Les compétences supplémentaires	Les compétences facultatives
1. Développement économique et touristique	1. Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaires (aires de co-voiturage)	1. Aménagement numérique
2. Aménagement de l'espace communautaire	2. Environnement et cadre de vie	2. Aménagements urbains et intermodalité (Pôles d'échanges multimodaux)
3. Equilibre social de l'habitat	3. Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	3. Manifestations culturelles
4. Politique de la ville	4. Action sociale d'intérêt communautaire (CIAS, petite enfance, enfance, jeunesse, santé)	4. Manifestations sportives
5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations		5. Contributions au SDIS
6. Accueil des gens du voyage		6. Gestion et entretien du Port de Libourne-Saint-Emilion
7. Collecte et traitement des déchets ménagers		7. Préservation de la biodiversité (projet de Maison des Abeilles / Eco pâturage)
8. Eau		8. Entretien et gestion du chemin de fer touristique entre Guîtres et Marcenais
9. Assainissement des eaux usées		9. Installation et entretien des abris voyageurs affectés aux services des transports publics
10. Gestion des eaux pluviales urbaines		

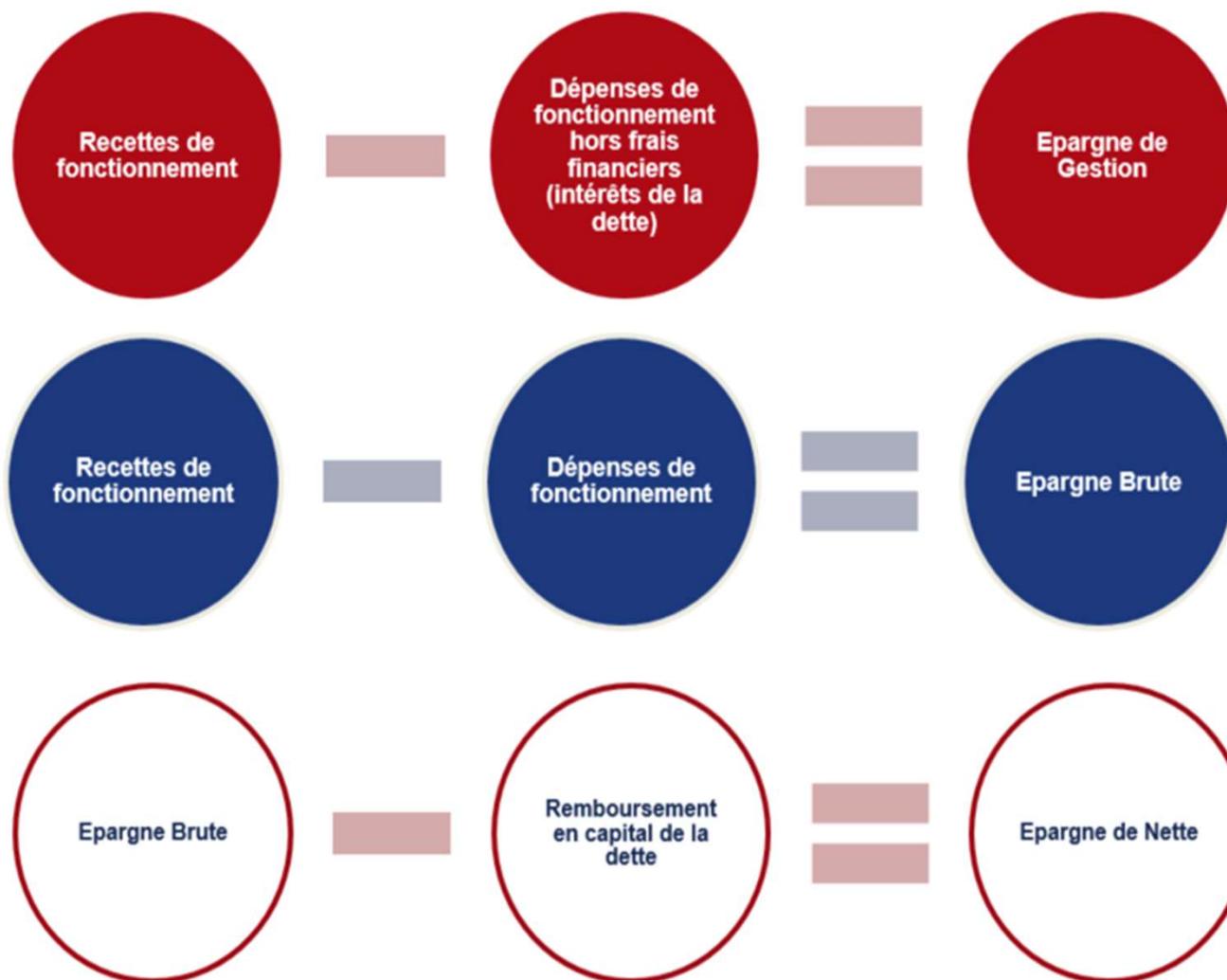
Rappel des principaux postes en dépenses et en recettes de fonctionnement

Postes en dépenses de fonctionnement		Postes en recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général (chapitre 011)	Ce sont les charges à caractère général de La Cali (fluides, fournitures, entretien de bâtiments, contrats de prestations,...)	Fiscalité directe et indirecte (chapitre 73)	Directe : taxes ménages et entreprises (TH, TFB, TFPB, CFE, IFER, TASCOM, TEOM, Taxe de séjour,...) Indirecte : FPIC, TVA, attribution de compensation...
Charges de personnel (chapitre 012)	Masse salariale	Produits d'exploitation et du domaine (chapitres 70 et 75)	Produit des services (ex: ALSH, crèches,...), revenus des immeubles, redevance des délégataires
Participations, contingents et subventions (chapitre 65) et atténuations de produits (chapitre 014)	Charges de gestion courante : subventions versées aux associations, aux budgets annexes, indemnités des élus,... Attribution de compensation, FNGIR, dégrèvements	Dotations et participations (chapitre 74)	DGF, compensations fiscales, subventions...

Définitions des principaux ratios abordés au cours de l'analyse

- **Epargne brute** : **recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) - dépenses réelles de fonctionnement**. C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. L'excédent contribue au financement de la section d'investissement. Elle matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes de la section de fonctionnement, avant prise en compte des éléments exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation).
- **Taux d'épargne brute** : **épargne brute/recettes réelles de fonctionnement, en %**. Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. **Traditionnellement, un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant**. En moyenne en 2023, selon l'Observatoire des finances locales 2024, le taux d'épargne brute du bloc communal était de 16,6%.
- **Epargne nette** : **Epargne brute - le remboursement en capital de la dette**. L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible. Une épargne nette positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (l'épargne brute).
- **Capacité de désendettement** : **encours de dette au 31/12/N rapportée à l'épargne brute**. Ce ratio est exprimé en nombre d'années et mesure la solvabilité financière d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriquement nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Pendant longtemps, l'analyse financière a retenu un premier seuil d'alerte de 10 ans et un seuil critique de 15 ans. La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 met en place désormais un seuil de 12 ans à partir duquel la situation peut être considérée comme préoccupante pour le bloc communal.
- **Niveau du fonds de roulements fin d'exercice (ou appelé excédents de fin d'année) : (fonds de roulement début d'exercice - résultat de l'exercice)**, l'analyse financière classique et notamment les magistrats financiers des Chambres régionales des Comptes retiennent un niveau équivalent à deux mois de dépenses de personnel.

Zoom sur les épargnes



Règles d'équilibre budgétaire



Le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitue l'épargne brute

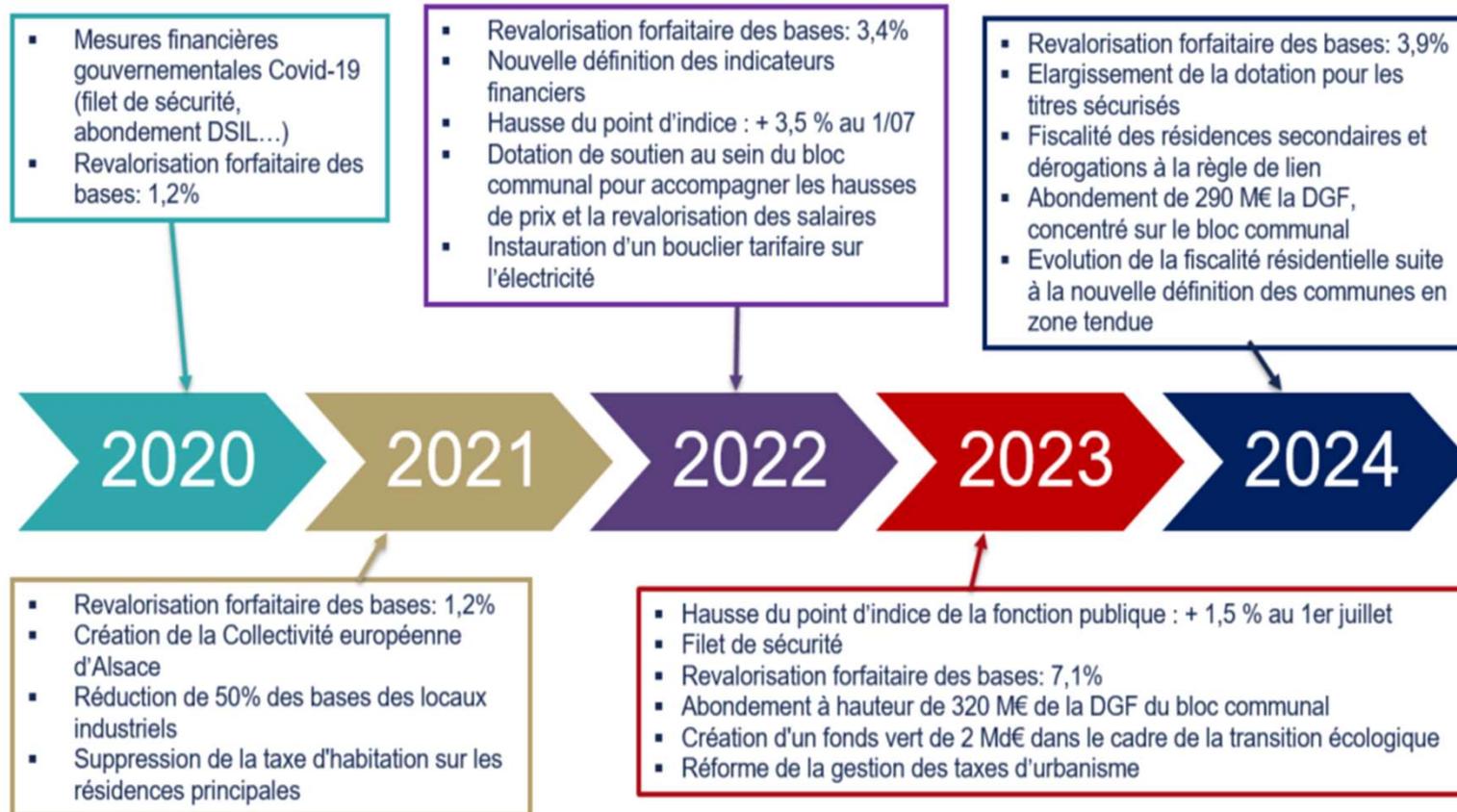
L'épargne brute couvre d'abord le remboursement du capital des emprunts, puis le solde peut financer les dépenses d'équipements

Sections de fonctionnement et d'investissement respectivement équilibrées

- Evaluation sincère des dépenses et des recettes
- Financement de l'annuité des emprunts en capital par des recettes propres
- La section de fonctionnement doit avoir un solde nul ou positif et la section d'investissement doit être votée en équilibre
- Si l'épargne brute ne suffit pas à rembourser le capital de la dette, la collectivité ne dégage aucun autofinancement, ce qui implique :
 - Une baisse de la capacité de financement des prochaines dépenses d'équipement.
 - La nécessité de recourir aux autres ressources propres (FCTVA, cessions,...) pour couvrir le remboursement de la dette.

Mandat 2020-2026

Covid, inflation et réformes fiscales



La Loi de Finances 2025

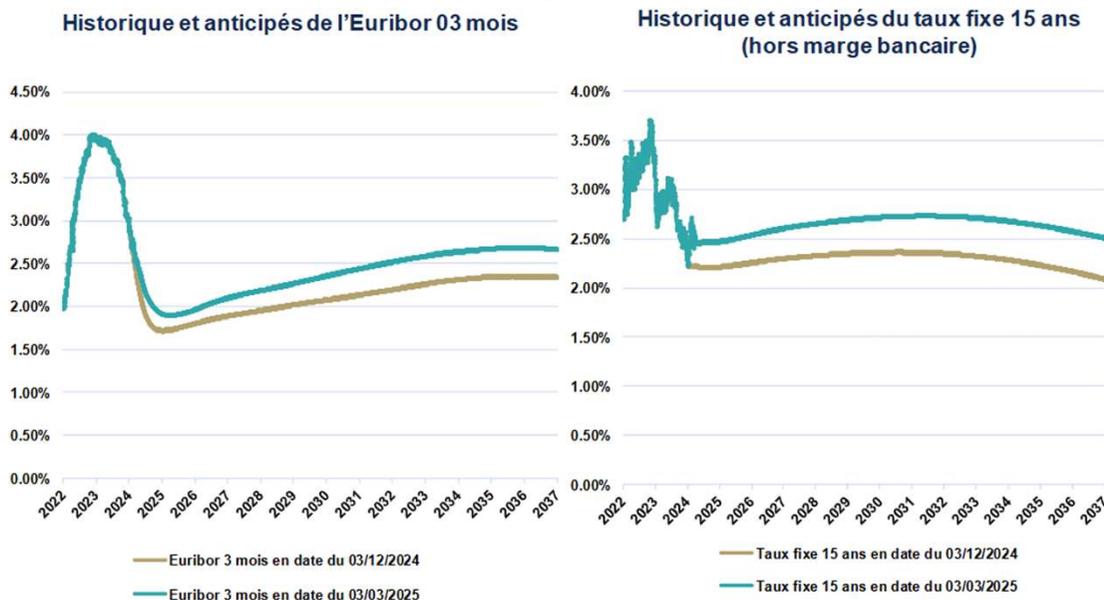
L'environnement macro-économique et financier

Contexte macro-économique

- Les hypothèses de croissance et le déficit public pour 2025 :



- Révision à la hausse des anticipations de marché :



Moyenne des marges réelles sur l'année 2024 : 1,07%
(sur plus de 11 000 offres analysées)

La Loi de Finances pour 2025

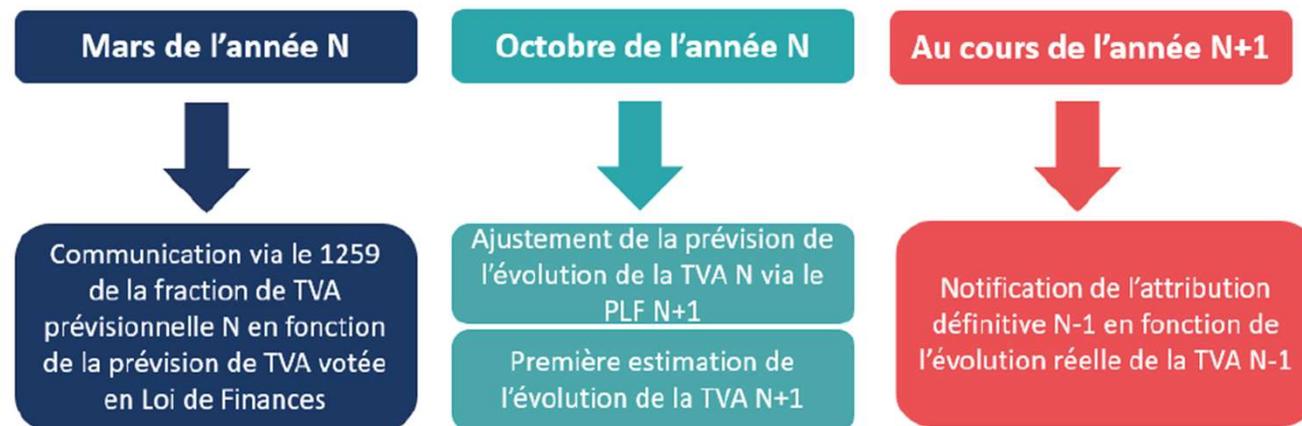
Les points clés de la Loi de Finances qui influent sur le budget 2025 :

- **Le gel de la TVA transférée** : le produit de TVA 2025 est égal au montant définitif de celle-ci au titre de 2024 (majoré de l'écart entre le montant révisé communiqué en octobre 2024 et le montant définitif connu au premier trimestre 2025). Pour l'année 2025, cela représente un manque à gagner de l'ordre de 1,2 Md€ à 1,5 Md€.
- **Un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité de 1.7%** pour les locaux d'habitation en 2025.
- **Une augmentation de l'enveloppe de la DGF de 150 M€ (+ 0.55%) et un retour de l'écrêtement de la part Compensation Part Salaires (CPS) des EPCI (Dotation de compensation).**
- **Le fonds vert**, principale « victime » de la diminution du soutien de l'Etat à l'investissement des collectivités (1.15 Md€ au lieu de 2.5 Md€ en 2024). L'enveloppe de la DSIL est de 420M€ (amputée de 150 M€ par rapport au PLF 2025 initial).
- **Un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)**, pour un montant de 1 Md€, en fonction notamment de leur population et de leurs ressources et charges. Pour chaque collectivité, la contribution ne peut excéder 2% des recettes réelles de fonctionnement de son budget principal.
- **Une hausse de 3 points des cotisations « CNRACL » en 2025 (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités territoriales) et une hausse générale de 12 points étalée sur 4 années.**

La Loi de Finances pour 2025

Révision du processus de calcul de la fraction de TVA appliqué jusqu'en 2024 :

Processus jusqu'à présent :



La LF 2025 vient supprimer « ponctuellement » le dynamisme de progression de la TVA. La fraction de TVA perçue par les EPCI en 2025 sera égale au montant reversé, après régularisation, en 2024

La Loi de Finances pour 2025

Retour sur la suppression de la CVAE, avec un report de 3 ans de la suppression totale de la CVAE pour les entreprises : initialement prévue pour 2027, elle aura lieu en 2030

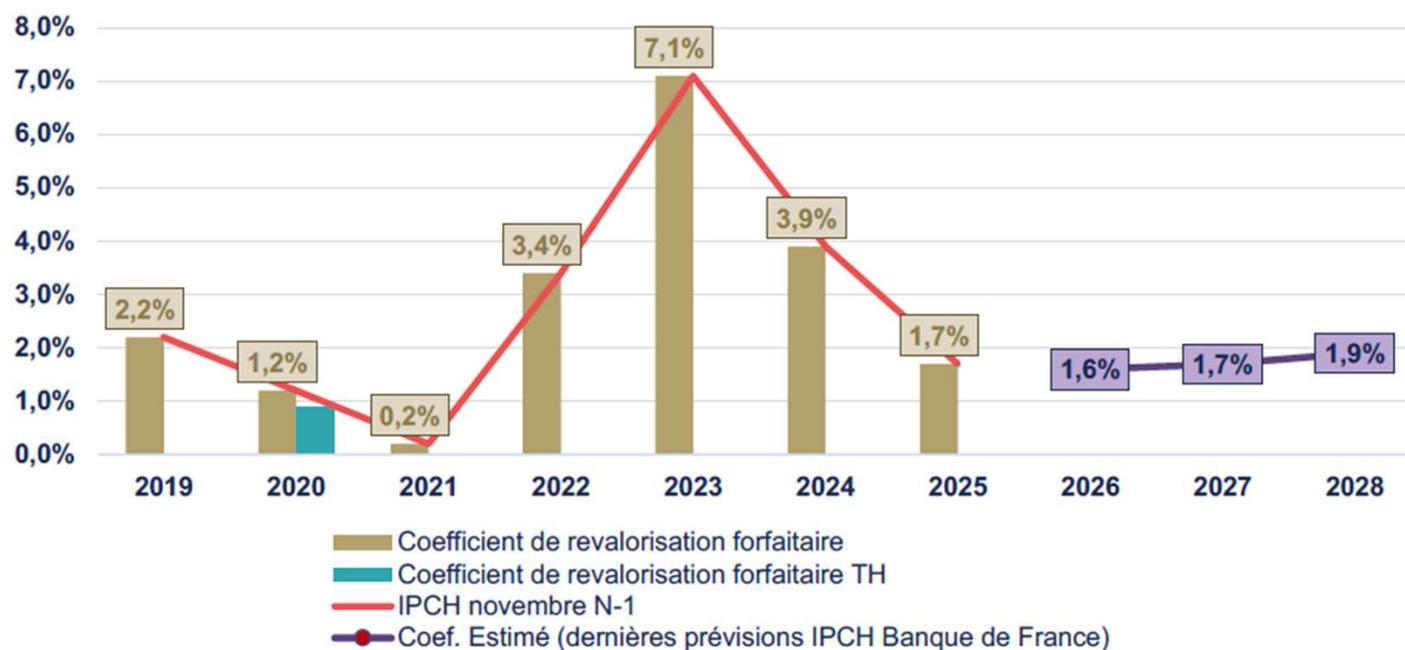
Le calendrier reste inchangé pour les collectivités :

	2023-2029	2030
ENTREPRISES	Réduction progressive du taux de CVAE	Suppression de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	

La LF 2025 prévoit une suppression temporaire de l'indexation TVA pour 2025. Ainsi, la compensation de TVA au titre de la CVAE est égale au montant reversé, après régularisation, en 2024.

La Loi de Finances pour 2025

Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales pour 2024 : + 1,7%. C'est ce coefficient qui s'appliquera sur les bases d'habitation et de locaux industriels (et non sur les bases dites professionnelles et commerciales).



La Loi de Finances pour 2025

La dotation d'intercommunalité : un abondement de 90 M€ et un calcul inchangé. La Loi de Finances pour 2025 ne prévoit pas de modifications des garanties d'évolution

	DI/hab. minimum	DI/hab. maximum
Garantie d'évolution de droit commun	95% de la DI/hab. n-1	120% de la DI/hab. n-1
Garanties spécifiques pour les EPCI les plus intégrés <i>(CIF>0,35 pour les M, CA et CU et CIF>0,5 pour les CC)</i>	100% de la DI/hab. n-1	120% de la DI/hab. n-1

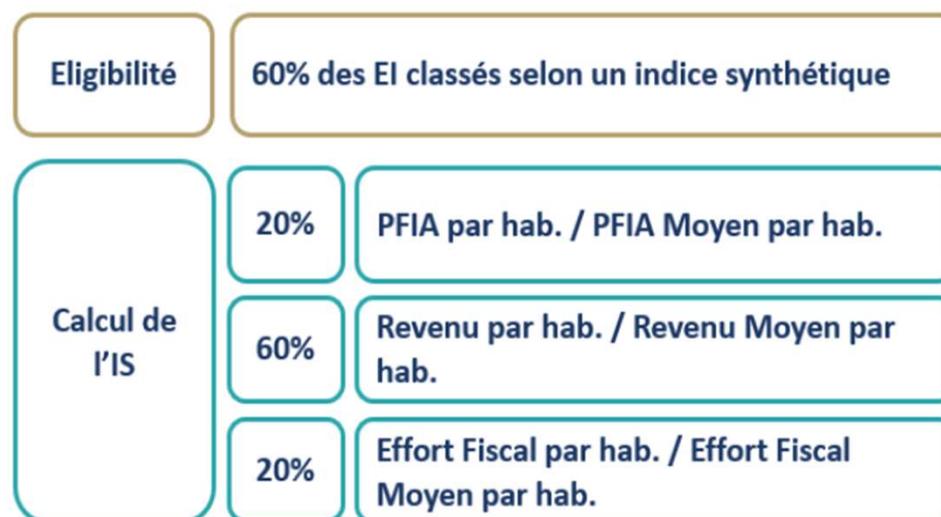
La dotation de compensation : un écrêtement à hauteur de 90 M€ pour abonder de manière complémentaire la DI, soit une évolution de -1,96% sur la part CPS en 2025

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	LF 2025
103M€	146M€	107M€	115M€	89M€	93M€	103M€	27M€	76,9M€	90 M€
-1,9%	-2,8%	-2,1%	-2,3%	-1,8%	-1,9%	-2,19%	-0,58%	-1,65%	-1,96%

La Loi de Finances pour 2025

L'enveloppe globale du FPIC est maintenue à 1 Md€. Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés (transferts de compétences impactant le CIF, évolution de la population DGF, évolution de la carte intercommunale).

Rappel des critères d'éligibilité et du calcul du FPIC pour les EPCI bénéficiaires :



La Loi de Finances pour 2025

Les variables d'ajustement : écrêtement de la DCRTP

Pour 2025, la LF prévoit une minoration globale de - 487 M€ des variables d'ajustement. Le bloc communal sera mis à contribution via sa DCRP. L'écrêtement devrait être 14,5 fois supérieur à celui de 2024.

Répartition 2025 de l'écrêtement des variables d'ajustement :

Variable d'ajustement	Baisse de l'enveloppe (M€) LF 2025	Baisse de l'enveloppe (M€) LF 2024
FDPTP	-57 M€	- 13 M€
DCRTP département	-39 M€	-20 M€
DCRTP région	-189 M€	-
DCRTP bloc communal	-202 M€	- 14 M€
Dot. carré département	-	-
Dot. carré région	-	-
TOTAL	-487 M€	-47 M€

Une diminution ciblée du soutien à l'investissement

Diminution du fonds vert :

	Rappel de l'enveloppe 2024	Enveloppe 2025	Eligibilité	Objet
Fonds vert	2,5 Mds€	1,15 Mds€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	<p>En priorité la rénovation des écoles</p> <p>Toute action renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).</p>

Une baisse de la DSIL (-150 M€), pour financer en partie l'augmentation de la DGF, mais un maintien des autres dotations d'investissement :

	LF 2025
DSIL	420 M€
DETR	1,046 Mds€
DPV	150 M€
DSID	212 M€

Une diminution ciblée du soutien à l'investissement

Les conditions d'éligibilité aux différentes dotations :

	DSIL	DPV	DETR	DSID
<i>Éligibilité</i>	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
<i>Objet</i>	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
<i>Attribution</i>	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO)

Mesure phare de la LF 2025 :

Pourquoi ?

Lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales afin de contribuer au redressement des comptes publics

Pour qui ?

Environ 2 100 collectivités en fonction d'un indice synthétique (> de 110% à l'indice synthétique moyen)

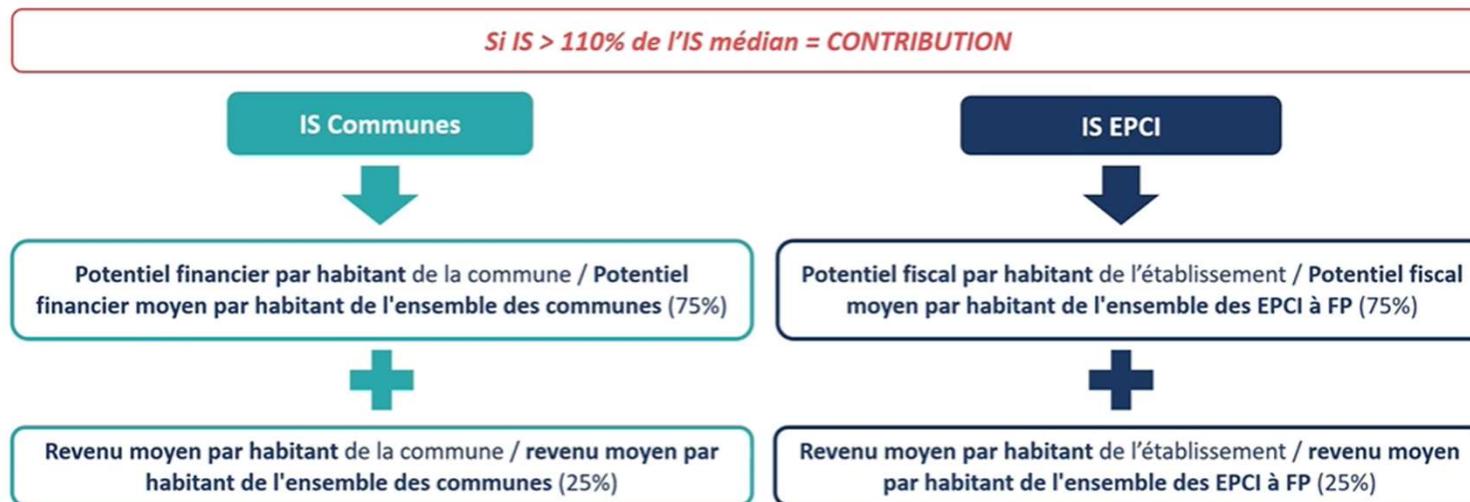
Combien ?

1 Md€ de régulation réparti entre le bloc communal, les départements et les régions - maximum 2% des RRF minorées des atténuations de produits et des recettes exceptionnelles

Et ensuite ?

**90% du montant régulé reversé sur trois ans aux collectivités contributrices
Abondement des 10% restants au profit du FPIC**

Zoom sur l'indice synthétique du bloc communal (DILICO)



Sont exonérées :

Les **250 premières communes de plus de 10 000 habitants** et les **30 premières communes de 5 000 à 9 999 habitants** éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

Les **2 500 premières communes éligibles la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR)**

Les **115 premières communes** qui sont éligibles à la dotation d'aménagement des communes d'Outre-Mer (DACOM)

La Loi de Finances pour 2025

Les autres mesures (mesures de la LFSS 2025 impactant les collectivités) :

- Augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL sur 4 ans, avec une première hausse de 3 points en 2025
- Création d'un service public de la petite enfance (SPPE) qui doit permettre d'accroître et de diversifier l'offre d'accueil pour els enfants de moins de trois ans

Budget principal : les orientations budgétaires

Les objectifs financiers pour le budget 2025

- ❑ Un ratio de désendettement de l'ordre de 10 ans maximum
- ❑ Une épargne nette positive
- ❑ Une stabilité fiscale des ménages en 2025 (hors fiscalité économique et fiscalité des budgets annexes)
- ❑ Un investissement annuel entre 9 M€ et 11 M€ par an

La Cali souhaite dans la mesure du possible maintenir ses objectifs financiers pour la période 2025-2026, malgré un contexte politique et socio-économique toujours aussi complexe. Ce budget 2025 poursuit le maintien et le développement des services pour répondre aux besoins des habitants et au développement du territoire.

Méthodologie :

2024 : intégration des données du compte administratif 2024 provisoire

2025 et suivants : intégration du budget prévisionnel 2025 avec un taux de réalisation en référence au taux n-1, ainsi que des éléments apportés par la Loi de Finances 2025, et d'une évolution en fonction du taux d'inflation en 2026

Eléments de rétrospective 2022 – 2024

Bilan de l'exécution = sincérité du ROB

	CA 2024 provisoire	ROB 2024	Tendance / ROB 2024
Recettes réelles de fonctionnement (hors TEOM et cessions)	51 M€	50,5 M€	↑
Dépenses réelles de fonctionnement (hors TEOM)	47,9 M€	47,8 M€	=
Dépenses d'équipement	8,8 M€	12 M€	↓
Subventions	0,6 M€	0,5 M€	↑
Epargne Nette	2,2 M€	1,5 M€	↑
Taux Epargne Brute	5 %	4 %	↑
Encours de dette	14,9 M€	16 M€	↓
Ratio de désendettement	4,4 ans	6,1 ans	↓

Eléments de rétrospective 2022 – 2024

Des épargnes en diminution

Un résultat 2024 provisoire avec :

- Une épargne brute de 3,4 M€ (4 M€ en 2023)
- Une épargne nette de 2,2 M€ (3 M€ en 2023)

k€	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	60 886	64 075	67 019
- Charges de fonctionnement courant	56 390	59 970	63 198
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	4 496	4 105	3 821
+ Solde exceptionnel large	- 70	183	- 66
= Produits exceptionnels larges*	24	392	38
- Charges exceptionnelles larges*	94	209	104
= EPARGNE DE GESTION (EG)	4 425	4 287	3 755
- Intérêts	192	239	344
= EPARGNE BRUTE (EB)	4 234	4 048	3 411
- Capital	938	990	1 195
= EPARGNE NETTE (EN)	3 296	3 059	2 217

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Sur la période 2022-2024, on constate une baisse des épargnes : les produits de fonctionnement courant évoluent en moyenne de + 4,9%/an contre + 6%/an pour les charges de fonctionnement courant, dans un contexte de crise inflationniste. L'épargne nette reste toutefois positive sur l'ensemble de la période.

Eléments de rétrospective 2022 – 2024

Evolution de l'encours de dette et du ratio de désendettement (budget principal)

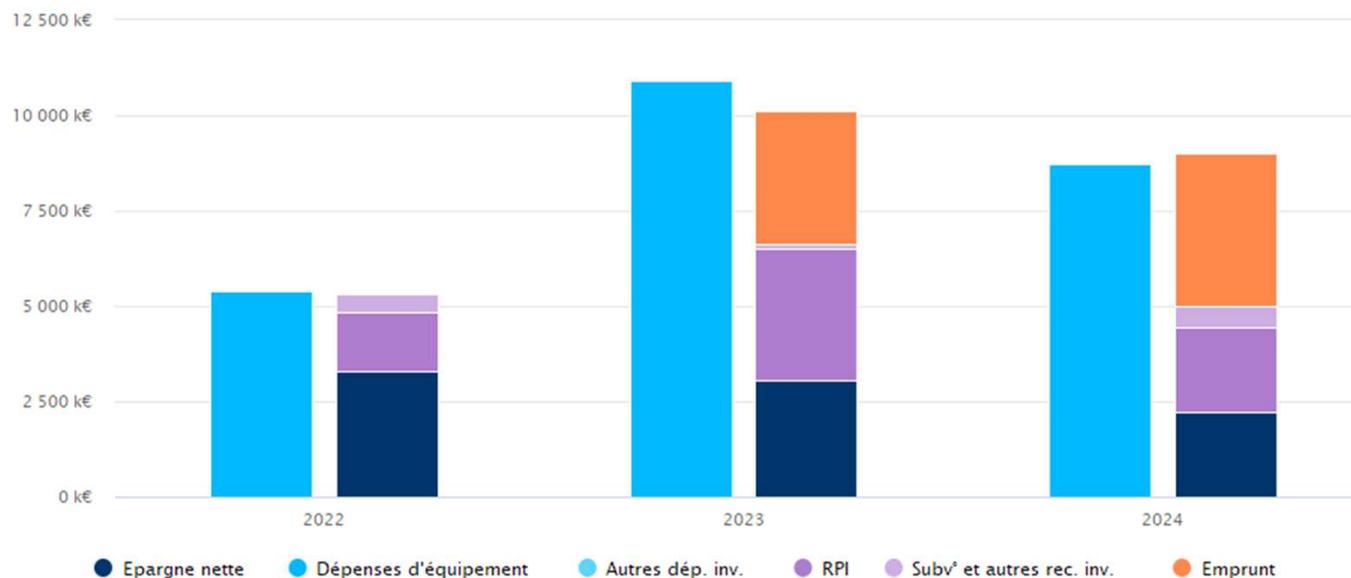
k€	2022	2023	2024
Encours brut au 1er janvier avant transferts	10 525	9 587	12 097
= Encours brut au 1er janvier	10 525	9 587	12 097
- Remboursement du capital brut	938	990	1 195
+ Emprunt	0	3 500	4 000
= Variation de l'encours brut	- 938	2 510	2 806
= Encours brut au 31 décembre	9 587	12 097	14 902

Sur la période, la collectivité a mobilisé 7,5 M€ d'emprunt. L'encours de dette est en augmentation à 14,9 M€ au 31/12/2024 contre 9,6 M€ au 31/12/2022.

k€	2022	2023	2024
Encours	9 587	12 097	14 902
/ Epargne brute	4 234	4 048	3 411
= Encours / Epargne brute	2,3	3,0	4,4

L'augmentation de l'encours de dette et la diminution des épargnes entraînent une augmentation du ratio de désendettement. Il est à 4,4 années fin 2024 (nettement inférieur au seuil limite de 12 ans recommandé).

Eléments de rétrospective 2022 – 2024 Financement de l'investissement



Les 25 M€ d'investissements réalisés par La Cali sur la période 2022 à 2024 ont été financés par l'emprunt (31%), par l'épargne (35%), par les fonds propres (FCTVA, cessions et autres recettes) à hauteur de 29% et les subventions (5%).

La Cali est également venue puiser dans ses excédents (2,6%). Le fonds de roulement en fin d'exercice 2024 s'établit à un niveau de 3,7 M€.

Les perspectives en matière de recettes de Fonctionnement : une croissance limitée

- Une revalorisation forfaitaire des bases fiscales en baisse conformément aux prévisions d'inflation : +1,7%. Des contributions directes de 16,8 M€ à 17,8 M€ en 2025 (avec une évolution physique de +1% des bases de FB et de +4,6% des bases de CFE). La prospective intègre par ailleurs l'actualisation des bases minimum au 1^{er} janvier 2025 et l'augmentation du taux de CFE, selon le principe du taux maximum lié (soit + 4,2%).
- **Fraction de TVA** : la compensation de TVA au titre de la CVAE et de la TH est égale au montant reversé, après régularisation, en 2024, donc un maintien en 2025 du produit perçu en n-1 à 14,7 M€, et soit une baisse de - 600 k€ par rapport au budget 2024.
- Dotations et participations en légère baisse : de 14,8 M€ à 14,7 M€, avec notamment - 120 k€ de DGF et - 281 k€ de DCRTP
- Produits des services : de 2,25 M€ à 2,56 M€ (en prenant en compte notamment l'actualisation et l'harmonisation des tarifs des ALSH)

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 69,5 M€ en 2025, soit une augmentation de + 2,4 M€ par rapport à 2024 (soit + 3,6%, mais seulement + 2,6 % hors TEOM).

Les perspectives en matière de recettes de Fonctionnement : hypothèse d'évolution

L'évolution nominale des produits de fonctionnement s'établirait à +3,6% en 2025, puis à +3,3 % en 2026.

k€	2022	2023	2024	2025	2026
Produits fonctionnement courant stricts	60 832	64 042	66 994	69 417	71 688
Impôts et taxes (73 sauf 731)	10 799	16 384	16 486	16 505	16 941
Attribution Compensation reçue	359	375	370	414	414
Attribution FPIC	1 063	1 060	1 011	1 031	1 035
Fraction TVA-TH	9 377	9 594	9 591	9 591	9 869
Fraction TVA-CVAE		5 129	5 099	5 099	5 247
Solde impôts et taxe	0	226	415	370	376
Fiscalité locale (731)	33 086	30 636	33 179	35 219	36 950
Contributions Directes	19 850	15 788	16 838	17 765	18 320
TEOM	13 013	14 593	16 002	17 104	18 274
Taxe de séjour	224	255	340	350	356
Dotations et participations	14 354	14 672	14 822	14 711	14 655
DGF	6 808	6 800	6 746	6 626	6 586
FCTVA fct	8	23	14	15	15
Compensations fiscales	2 390	2 473	2 769	2 861	2 958
Dotation de compensation réforme TP	1 528	1 528	1 510	1 229	1 047
CAF/MSA	2 693	2 649	2 848	2 900	2 951
Aides COVID	179	0	0	0	0
Solde participations diverses	748	1 199	934	1 080	1 099
Autres produits de fct courant	2 593	2 350	2 508	2 982	3 142
Produits des services	2 194	2 151	2 250	2 566	2 719
Produits de gestion	399	199	257	416	423
Atténuations de charges	54	32	25	25	26
Produits de fonctionnement courant	60 886	64 075	67 019	69 442	71 714
Produits exceptionnels larges	24	392	38	50	50
Produits de fonctionnement	60 910	64 466	67 057	69 492	71 764
	Moy.	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
Produits de fonctionnement	4.2%	5.8%	4.0%	3.6%	3.3%

Analyse des concours financiers de l'Etat

La population DGF de La Cali est estimée à 96 421 habitants. La population INSEE du territoire a progressé de 837 habitants entre 2024 et 2025. La dotation d'intercommunalité serait de 2 597 k€, soit en progression de 24 k€. La dotation de compensation serait de 4 028 k€, soit une baisse de 145 k€, suite à l'écrêtement pour abonder la DI. La DGF 2025 s'élèverait à 6 626 k€ (soit - 120 k€)

Dotation globale de fonctionnement

k€	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation de base	540	548	608	715	762
Dotation de péréquation	1 355	1 383	1 554	1 827	1 954
Dotation d'intercommunalité spontanée	1 895	1 931	2 162	2 542	2 717
Garantie	645	625	411	55	0
Dotation d'intercommunalité	2 540	2 557	2 573	2 597	2 717
Dotation de compensation *	4 268	4 244	4 173	4 028	3 869
DGF	6 808	6 800	6 746	6 626	6 586
Coefficient d'Intégration Fiscale	38,92%	40,11%	39,26%	42,00%	42,16%

Dotations par habitant

	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation d'intercommunalité	26,9	26,9	26,9	26,9	28,0
Dotation de compensation	45,3	44,7	43,7	41,8	39,9
DGF	72,2	71,6	70,6	68,7	67,9

Evolution nominale

	Moy.	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
Dotation d'intercommunalité	1,7%	0,7%	0,6%	1,0%	4,6%
Dotation de compensation	-2,4%	-0,6%	-1,7%	-3,5%	-4,0%
DGF	-0,8%	-0,1%	-0,8%	-1,8%	-0,6%

Analyse de l'attribution du FPIC

FPIC 2025 : 1,31 M€ (1,01 M€ en 2024, soit + 20 k€)

L'attribution revenant à l'ensemble intercommunal est répartie entre l'EPCI et ses communes membres au prorata du CIF, puis entre les communes membres en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population. En 2025, La Cali perçoit 42% du FPIC attribué à l'ensemble intercommunal.

Détermination de l'attribution au FPIC de l'ensemble intercommunal (EI)

k€	2022	2023	2024	2025	2026
Population DGF	94 295	94 914	95 510	96 421	97 021
x Indice synthétique (attribution)	1,2109	1,2146	1,2122	1,1987	1,1910
x Valeur de point	23,92	22,93	22,23	21,73	21,78
= FPIC - Attribution initiale de l'EI	2 732	2 643	2 574	2 512	2 516
+ Ajustement de l'attribution	0	0	0	0	0
= FPIC - Attribution brute de l'EI	2 732	2 643	2 574	2 512	2 516
Garantie de sortie	0	0	0	0	0

Montant de l'attribution FPIC intercommunale

k€	2022	2023	2024	2025	2026
Attribution intercommunale de droit commun	1 063	1 060	1 011	1 055	1 061
<i>Part de l'attribution brute de l'EI</i>	<i>38,92%</i>	<i>40,11%</i>	<i>39,26%</i>	<i>42,00%</i>	<i>42,16%</i>
Attribution intercommunale effective	1 063	1 060	1 011	1 031	1 035

Evolution nominale de l'attribution FPIC

	Moy.	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
Attribution brute de l'EI	-2,0%	-3,2%	-2,6%	-2,4%	0,2%
Attribution intercommunale effective	-0,7%	-0,3%	-4,7%	2,0%	0,4%

Les perspectives en matière de dépenses de fonctionnement

- **Charges à caractère général** : + 1 M€ en 2025, soit + 14,6%, puis une évolution de +0,8% en 2026. Cette hausse de charges repose principalement sur les dépenses nouvelles relatives à la sécurité informatique, l'attractivité santé, le nouveau mode de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et un contexte de prix toujours fluctuants.
- **Charges de personnel** : + 1,35 M€ en 2025, soit + 7,6 % puis une évolution de + 3% en 2026 (augmentation des capacités d'accueil pour les ALSH, mesures gouvernementales avec la hausse des cotisations CNRACL, revalorisations indemnitaires pour favoriser l'attractivité des métiers de La Cali, mise en place du contrat de prévoyance au profit des agents).
- **Autres charges de gestion courante** : + 1,2 M€ en 2025, soit + 4,5% puis une évolution similaire en 2026 (subvention d'équilibre des budgets annexes des centres aquatiques, avec la piscine de St-Seurin-sur-l-Isle +100 k€, CIAS avec le coût du TPMR + 375 k€, Collecte des déchets + 1M€ provisoire - en attente des données définitives des syndicats).
- **Atténuation de produits** : l'attribution de compensation 2025 s'établit à 10,45 M€ (soit - 5% avec l'impact du coût des services mutualisés et de la planification)

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 66,6 M€ en 2025, soit une augmentation de 3 M€ par rapport à 2024 (soit + 4,6%, + 4% hors TEOM).

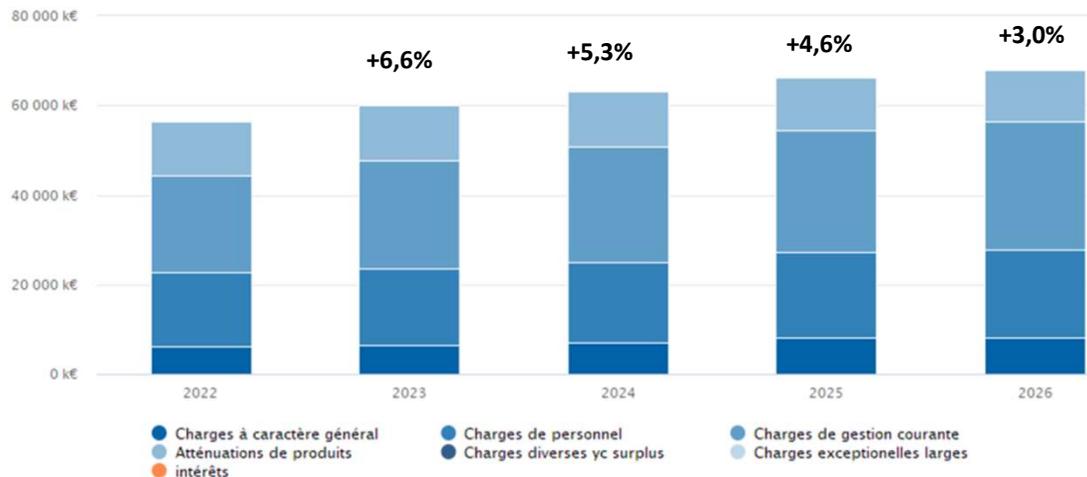
Les perspectives en matière de dépenses de fonctionnement : hypothèses d'évolution

L'évolution nominale des charges de fonctionnement s'établirait à + 4,6% en 2025, puis à + 3% en 2026, soit une moyenne de + 4,9% sur la période 2022-2026.

k€	2022	2023	2024	2025	2026
Charges fct courant strictes	44 299	47 782	50 910	54 473	56 358
Charges à caractère général	6 089	6 430	7 131	8 174	8 242
Convention de gestion avec la ville de Libour	0	0	0	0	0
Refacturation compétences enfance/jeunes:	1 188	1 214	1 215	1 208	1 229
Gens du voyage (changement de gestion)	0	0	0	765	778
Arbitrage dépenses Fonctionnement	0	0	0	- 516	- 600
Solde charges à caractère général	4 901	5 216	5 916	6 717	6 834
Charges de personnel	16 557	17 205	17 748	19 100	19 680
Autres charges de gestion courante	21 652	24 147	26 030	27 199	28 436
Service d'incendie	1 551	1 564	1 661	1 617	1 646
Collecte déchets et traitements	12 932	14 605	15 736	16 784	17 970
CIAS	811	959	911	1 285	1 200
Subvention fonct. personnes de droit privé	1 468	1 705	1 821	1 736	1 767
PETR	279	281	282	285	290
Subvention OTI	487	240	240	200	204
Déficit BA PORT LIBOURNE	67	89	103	20	20
Subvention au BA TRANSPORT	1 400	1 450	1 450	1 450	1 450
Subvention au BA CENTRE AQUATIQUE	2 000	2 550	3 040	3 140	3 295
Déficit BA Immobilier d'entreprises	50	110	172	190	193
Déficit BA ZAE	187	184	84	65	0
Atténuations de produits	12 091	12 188	12 289	11 658	11 617
Attribution Compensation versée	11 072	11 032	10 997	10 450	10 400
Prélèvement FNGIR	796	796	796	796	796
Solde atténuations de produits	224	274	366	413	421
Charges de fonctionnement courant	56 390	59 970	63 198	66 132	67 975
Charges exceptionnelles larges	94	209	104	105	105
Frais financiers divers (66 hs int.)	2	0	4	5	5
Charges exceptionnelles (67)	92	174	55	50	50
Provisions semi-budgétaires (68)	0	35	45	50	50
Charges de fct hors intérêts	56 484	60 179	63 302	66 237	68 080
Intérêts	192	239	344	365	544
Charges de fonctionnement	56 676	60 418	63 646	66 602	68 624
	Moy.	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
Charges de fonctionnement	4,9%	6,6%	5,3%	4,6%	3,0%
Charges de fonctionnement (hors TEOM)		4,7%	4,6%	4,0%	1,7%

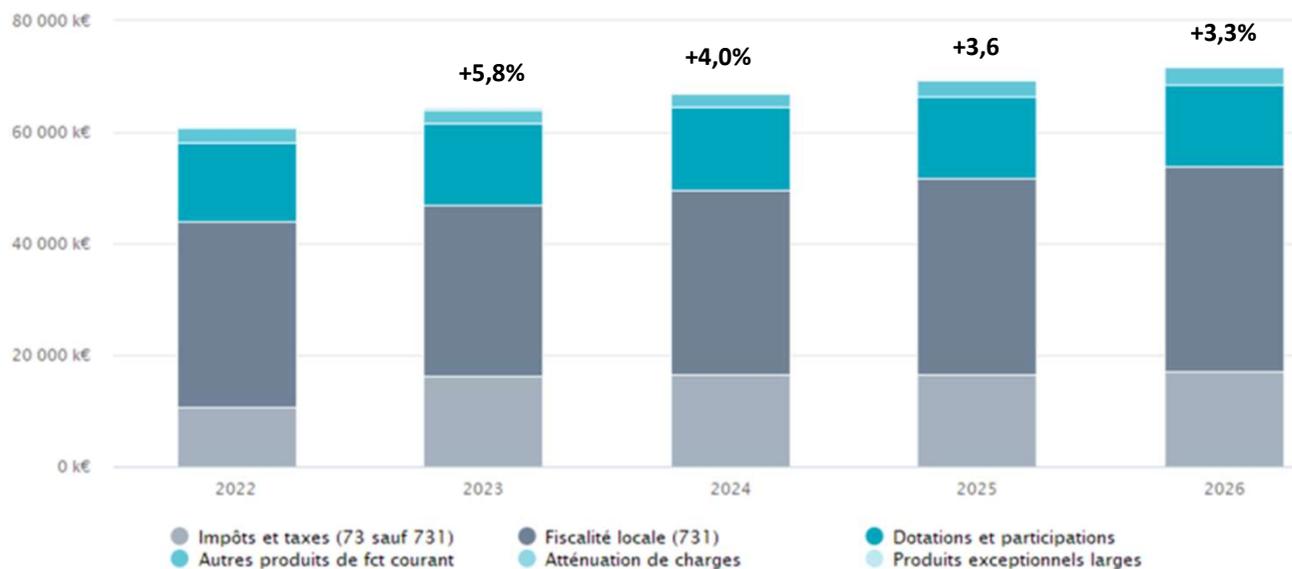
La prospective financière : répartition et évolution des dépenses et des recettes

Charges de fonctionnement



En 2025, les dépenses de fonctionnement progresseraient de +4,6%.
Les recettes de fonctionnement évolueraient de +3,6%.

Produits de fonctionnement



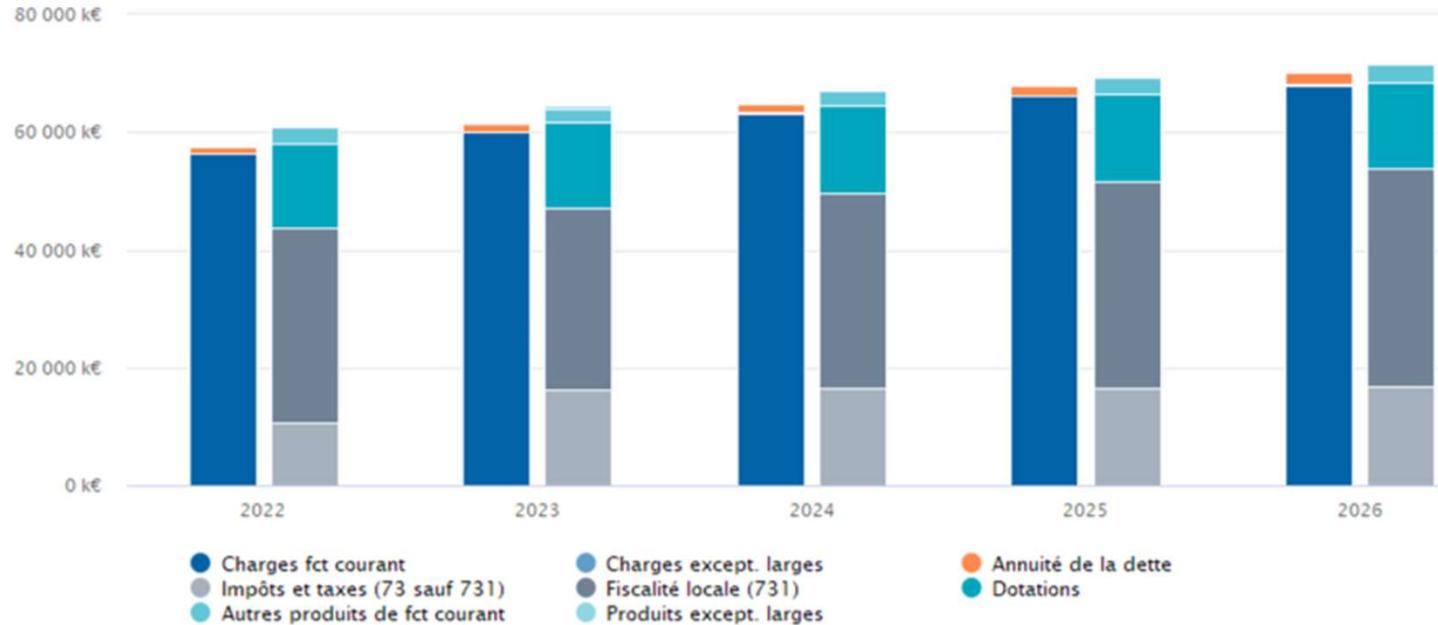
La prospective financière : la chaîne de l'épargne

Le montant de l'épargne brute (différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement) est estimé sur la période 2022-2026 à 3,9 M€ en moyenne.

L'évolution de l'épargne nette (2,2 M€ en 2024 puis 1,6 M€ en 2025 et en 2026) est impactée par l'évolution des dépenses de fonctionnement supérieure à celles des recettes et l'augmentation des annuités de dette, malgré la baisse des coûts de l'énergie et des efforts de gestion demandés à l'ensemble des services en 2025.

k€	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement courant	60 886	64 075	67 019	69 442	71 714
- Charges de fonctionnement courant	56 390	59 970	63 198	66 132	67 975
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	4 496	4 105	3 821	3 310	3 739
+ Solde exceptionnel large	- 70	183	- 66	- 55	- 55
= Produits exceptionnels larges*	24	392	38	50	50
- Charges exceptionnelles larges*	94	209	104	105	105
= EPARGNE DE GESTION (EG)	4 425	4 287	3 755	3 255	3 684
- Intérêts	192	239	344	365	544
= EPARGNE BRUTE (EB)	4 234	4 048	3 411	2 890	3 140
- Capital	938	990	1 195	1 275	1 534
= EPARGNE NETTE (EN)	3 296	3 059	2 217	1 615	1 606

La prospective financière : évolution des dépenses et des recettes



Des dépenses de fonctionnement plus soutenues que les recettes de fonctionnement entraîne une légère baisse des épargnes. L'épargne de gestion serait toutefois à nouveau en hausse en fin de période (3,7 M€ fin 2026), grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les orientations en matière d'investissement

- Les actions relatives au **développement économique** du territoire : le développement du soutien aux entreprises agricoles, économiques et commerciales, les travaux d'aménagement sur les ZAE communautaires
- Les projets concernant les structures **petite enfance – enfance – jeunesse**, dont la crèche de Libourne, les études et travaux des ALSH d'Arveyres, des Eglisottes, de Saint-Denis-de-Pile, de Lapouyade et de Guîtres, l'acquisition et les travaux de la MAM d'Arveyres
- **L'urbanisme** avec la finalisation du PLUi
- L'aide à l'amélioration de **l'habitat**, à la production de logements locatifs sociaux et la participation à la concession d'aménagement Cœur de Bastide de Libourne
- Les travaux d'aménagement relatifs aux **terrains familiaux des gens du voyage**

Les orientations en matière d'investissement

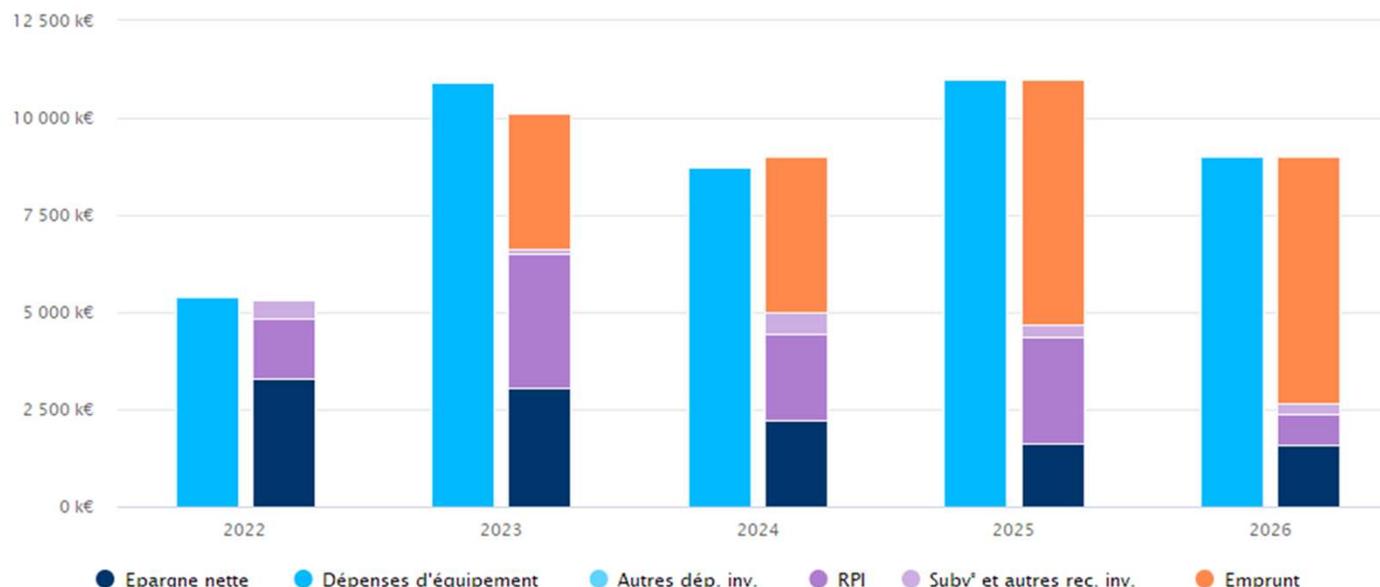
- La compétence **tourisme** avec en particulier l'aménagement du ponton de St-Denis-de-Pile, en lien avec le développement du tourisme fluvial
- Les opérations relatives à l'environnement et au développement durable, avec l'observatoire de l'abeille et l'aménagement de la Forêt de la Double
- La compétence **GEPU** avec les travaux des eaux pluviales
- La compétence **transport** avec l'aménagement du Pôle d'échanges multimodaux des gares de voyageurs d'intérêts national et régional
- **Les fonds de concours aux communes** dans le cadre du pacte financier et fiscal
- L'aménagement du **Centre technique Communautaire**
- **Les opérations de renouvellement** (bâtiments, équipements, informatique, mobilier, flotte automobile, communication)

Le financement de l'investissement

k€	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses d'investissement hors dette	5 392	10 939	8 738	11 000	9 000
Dépenses d'équipement	5 392	10 931	8 735	11 000	9 000
Dépenses directes d'équipemen	3 705	5 452	6 269	3 737	3 740
Dépenses indirectes (FdC + S.E.)	1 687	5 479	2 466	7 263	5 260
Opérations pour cpte de tiers (dép)	0	0	0	0	0
AC Investissement	0	0	0	0	0
Dépenses financières d'inv.	0	7	3	0	0
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0
Dép d'inv hors annuité en capital	5 392	10 939	8 738	11 000	9 000
Financement de l'investissement	5 315	10 110	9 015	11 000	9 000
EPARGNE NETTE	3 296	3 059	2 217	1 615	1 606
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 531	3 431	2 228	2 768	768
FCTVA	583	713	503	552	552
Produits des cessions	709	2 584	1 118	2 000	0
AC Investissement	0	0	108	216	216
Diverses RPI	239	134	500	0	0
Subventions yc DETR / DSIL	488	120	570	299	299
Emprunt	0	3 500	4 000	6 318	6 326
Variation du résultat global de clôture	- 77	- 829	277	0	0
k€	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat Global de Clôture (RGC)	4 266	3 437	3 714	3 714	3 714

Entre 2025 et 2026, La Cali prévoit de financer un PPI de **11 M€ d'équipements en 2025 et 9 M€ en 2026, soit 20 M€** sur la période 2025-2026, principalement par le recours à l'emprunt (12,6 M€), ses ressources propres (FCTVA, cessions d'immobilisations,...) avec 3,5 M€, son épargne (3,2 M€) et les subventions (0,6 M€).⁴⁶

Le financement de l'investissement



L'objectif de 9 à 11 M€/an de dépenses d'investissement nécessitent un recours à l'emprunt dès 2025 à hauteur de 6,3M€/an. L'évolution des recettes fiscales et les efforts de gestion demandés aux services dès 2025 permettent toutefois de réduire fortement le recours à l'emprunt et de reconstituer une épargne.

La fiscalité

Les principales mesures de la Loi de Finances 2025 en matière de fiscalité

- **IPCH :**

Revalorisation des bases de + 1.7%, contre 3.9% en 2024 et 7.1% en 2023, pour les locaux d'habitation, basée sur l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé), entre novembre n-2 et novembre n-1

- **Révision du calendrier de la suppression de la CVAE**

La loi de finances 2023 disposait de la suppression définitive de la CVAE sur deux années. L'article 62 de la loi de finances pour 2025 envisage une suppression définitive de la CVAE en 2030. Pour La Cali, ce lissage de la suppression jusqu'en 2030 n'emporte pas d'effets, puisque depuis 2023 elle dispose d'une compensation.

Les principales mesures de la Loi de Finances 2025 en matière de fiscalité

- **Exonération de TFB sur délibération** : pour les habitations faisant l'objet d'amélioration de leur performance énergétique pour les logements achevés depuis plus de 10 ans (dispositif applicable à compter du 1^{er} janvier 2025). Cette délibération existait déjà sur le territoire de La Cali, mais la Loi de finances 2024 avait stipulé que les délibérations prises par les collectivités concernant les exonérations de TFB pour les logements anciens économes en énergie devenaient caduques au 1^{er} janvier 2025. C'est la raison pour laquelle La Cali a délibéré de nouveau pour rétablir l'exonération de TFB pour les logements anciens économes en énergie à hauteur de 100 % pendant 3 ans. Les habitations neuves satisfaisant à des critères de performance énergétique et environnementale supérieurs à la norme actuelle sont également exonérés de TFB à hauteur de 100% sur 3 ans (dispositif applicable au 1^{er} janvier 2024).
- **Report de l'application de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels** au 1^{er} janvier 2026.
- En 2026, l'application de nouveaux paramètres départementaux pour la **révision des bases fiscales des locaux commerciaux** devrait marquer une étape importante dans l'harmonisation et la précision des évaluations foncières.
- **Report des nouvelles modalités de calcul des valeurs locatives des habitations** au 1^{er} janvier 2028

La fiscalité de La Cali en 2025

- **Le produit fiscal** : hors effet croissance des taux d'imposition, actualisation forfaitaire des bases de 1,7% (IPCH)
- **Evolution physique des bases** :
 - Taxe foncier Bâti + 1 %
 - Cotisation foncière des entreprises = 4,7%
 - Taxe Habitation sur Résidences secondaires = 1,7%
- **Evolution des taux** : pas d'augmentation des taux d'imposition ménages pour la 7^{ème} année consécutive ; évolution taux de CFE +4,2%

	2022	2023	2024	2025	2026
Taux TH	9,54%	9,54%	9,54%	9,54%	9,54%
Taux FB	4,29%	4,29%	4,29%	4,29%	4,29%
Taux FNB	6,24%	6,24%	6,24%	6,24%	6,24%
Taux CFE	30,01%	30,01%	30,01%	31,26%	31,26%
k€	2022	2023	2024	2025	2026
Base brute TH					
Base brute FB	93 046	99 687	104 024	106 712	109 565
Base brute FNB	3 250	3 483	3 624	3 686	3 752
Base brute CFE large	34 904	36 527	40 228	42 371	43 853
k€	2022	2023	2024	2025	2026
Produit TH	530	769	694	706	719
Produit FB	3 760	4 024	4 197	4 305	4 420
Produit FNB	165	177	184	187	190
Produit 3 Taxes ménages	4 455	4 970	5 075	5 198	5 329
Produit CFE	8 111	8 537	9 112	10 064	10 423
Produit fiscal total	12 566	13 506	14 187	15 262	15 752

La fiscalité de La Cali en 2025

Les autres recettes fiscales :

- La taxe additionnelle au foncier non bâti est considérée comme stable
- Le produit des IFER est estimé à 455 k€ en 2025
- La TASCOM passe à 1,87 M€ en 2025
- Le produit de TVA 2025 est égal à celui de 2024
- Le Versement mobilité (budget annexe Transport) : avec un taux plafond de 0,8%, le produit est estimé à 6 M€
- Taxe de Séjour : 350 k€

Les compensations fiscales en 2025

Les compensations fiscales 2025 sont estimées à **2,86 M€**, contre 2,76 M€ en 2024.

k€	2022	2023	2024	2025	2026
Compensations FB	193	209	220	226	233
Comp. FB zones urbaines / QPV	2	2	2	2	2
Comp. FB LF21	189	205	216	221	228
Comp. FB immeubles	2	3	3	3	3
Compensation FNB	0	0	0	0	0
Compensations CFE / CVAE	2 197	2 264	2 549	2 634	2 725
Comp. CFE LF21	1 763	1 784	2 004	2 079	2 159
Autres compensations CFE / CVAE	432	479	543	553	564
Ajustement compensations				0	0
TOTAL Compensations	2 390	2 473	2 769	2 861	2 958

La fiscalité de La Cali en 2025

Produit fiscal large

k€	2022	2023	2024	2025	2026
Impôts ménages larges	4 710	5 247	5 365	5 496	5 634
Produit TH	530	769	694	706	719
Produit FB	3 760	4 024	4 197	4 305	4 420
Produit FNB	165	177	184	187	190
Taxe additionnelle FNB	62	68	70	71	72
Compensations ménages	193	209	220	226	233
CET large	17 071	12 833	13 876	15 029	15 544
Produit de CFE	8 111	8 537	9 112	10 064	10 423
Produit de la CVAE	4 824				
Produit de l'IFER	351	394	426	456	487
Produit de la TASCOM	1 589	1 637	1 789	1 876	1 909
Compensations TP/CFE/CVAE	2 197	2 264	2 549	2 634	2 725
Rôles supplémentaires	439	188	357	100	100
Fonds de péréquation fiscaux	1 063	1 060	1 011	1 031	1 035
Solde FPIC	1 063	1 060	1 011	1 031	1 035
Dotation communautaire nette	- 10 713	- 10 657	- 10 627	- 10 036	- 9 986
Attribution de compensation nette	- 10 713	- 10 657	- 10 627	- 10 036	- 9 986
Dotation Globale de Neutralisation (DG)	732	732	714	434	251
DCRTP	1 528	1 528	1 510	1 229	1 047
FNGIR	- 796	- 796	- 796	- 796	- 796
Fraction TVA-TH nette	9 377	9 508	9 508	9 591	9 869
Fraction TVA-CVAE nette		5 129	5 053	5 099	5 247
Produit fiscal large	22 700	24 034	25 311	26 744	27 694
Teom / Reom	13 013	14 593	16 002	17 104	18 274
Produit fiscal large + Teom / Reom	35 712	38 627	41 313	43 849	45 968

La gestion de la dette

Les chiffres clés de la dette globale de La Cali

La dette globale de La Cali compte 68 emprunts contractés auprès de 10 prêteurs :

Caractéristique de la dette au :	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Dette globale	67 488 971 €	72 166 547 €	+ 4 677 576 €
Son taux moyen s'élève à	2,64%	2,58%	- 0,06%
Sa durée résiduelle moyenne est de	18 ans et 4 mois	17 ans et 10 mois	- 6 mois
Sa durée de vie moyenne est de	9 ans et 7 mois	9 ans et 3 mois	- 4 mois
Son nombre de lignes est de	61	68	+ 6

La répartition budgétaire au 31/12/2024 :

Budgets	Capital Restant Dû	Taux moyen (Ex,Ex,Annuel)	Nombre de lignes
AC Billaux Lalande	1 547 671, 81 €	2,25%	6
AC Libourne	26 850 399,82 €	2,66%	15
Centre Aquatique	19 845 073,75 €	2,31%	9
Eau Libourne	2 826 658,70 €	2,12%	7
Gemapi	970 000,00 €	3,39%	1
PORT Libourne Saint-Emilion	857 278,37 €	1,47%	3
Transport	1 250 000,00 €	3,70%	2
ZAE Camparian	483 333,34 €	3,82%	1
ZAE Eygreteau 3 ET 4	2 000 000,00 €	3,86%	1
ZAE Frappe	633 899,35 €	0,86%	1
Budget Principal	14 902 231,81 €	2,68%	22
TOTAL	72 166 546,95 €	2,58%	68

La dette consolidée de La Cali*

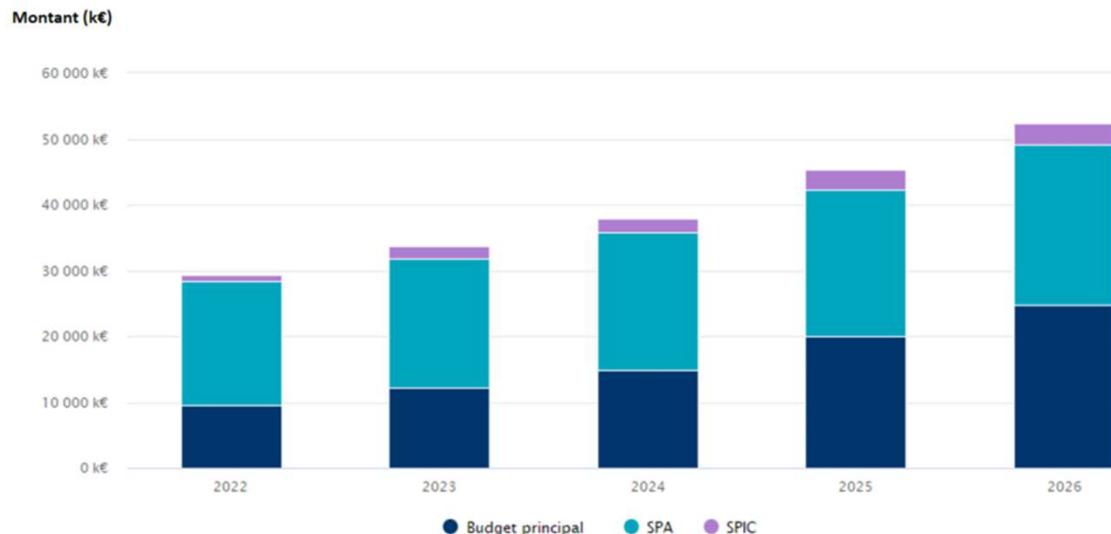
Au 31/12/2024 sur le territoire de La Cali :

- Le volume de l'encours de dette* ressort à **37,8 M€**, contre 33,7 M€ au 31/12/2023, soit une hausse de 12%. L'intégration des taux fixes performants ces dernières années a permis d'optimiser le coût moyen de la dette qui s'établit à **2,51%**. La durée de vie moyenne de **8 ans et 3 mois**. Aujourd'hui les taux des prêts de longue durée ont des niveaux plus « classiques ».
- L'encours le plus important est porté par le budget Centre Aquatique avec un volume de **19,8 M€** contre 14,9 M€ pour le budget principal.
- L'encours de dette projeté tient compte de l'hypothèse que les nouveaux emprunts réalisés par La Cali soient intégralement débloqués.

Montant (k€)	2022	2023	2024	2025	2026
Budget principal	9 587	12 097	14 902	19 945	24 737
SPA	18 848	19 762	20 815	22 288	24 312
Immobilier d'entreprises	0	0	0	983	3 192
GEMAPI	1 000	1 000	970	1 460	2 351
Centre aquatique	17 848	18 762	19 845	19 845	18 769
SPIC	962	1 885	2 107	3 026	3 335
Transport	0	1 000	1 250	2 135	2 479
Port de LIBOURNE-ST EMILION	962	885	857	891	856
Total consolidé	29 397	33 743	37 825	45 259	52 384

La dette consolidée de La Cali*

Encours au 31/12/2024 par budget*:



Si on ne considère que le budget principal, la capacité de désendettement qui mesure le nombre d'années d'épargne nécessaire pour rembourser la dette (en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute) passe de **4,4 années fin 2024 à 6,9 années fin 2025**. C'est toujours un bon niveau car ce critère est considéré comme dégradé à compter de 12 ans.

La capacité de désendettement de La Cali, intégrant les budgets annexes (hors service Eau et Assainissement et ZAE), passerait de **7,7 années fin 2024 à 9,8 années fin 2025**.

Montant (k€)	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31/12	29 397	33 743	37 825	45 259	52 384
Epargne brute	5 572	5 733	4 900	4 595	4 794
Encours / Epargne brute (en années)	5,3	5,9	7,7	9,8	10,9

La dette consolidée de La Cali*

- La dette de La Cali par type de risque :
 - La dette de La Cali ne présente aucun risque et repose pour près de 80% sur des produits à taux fixe. Cette part de taux fixe dans l'encours de la dette, apporte une meilleure visibilité budgétaire tout en réduisant la progression de la charge financière sur les prochaines années.

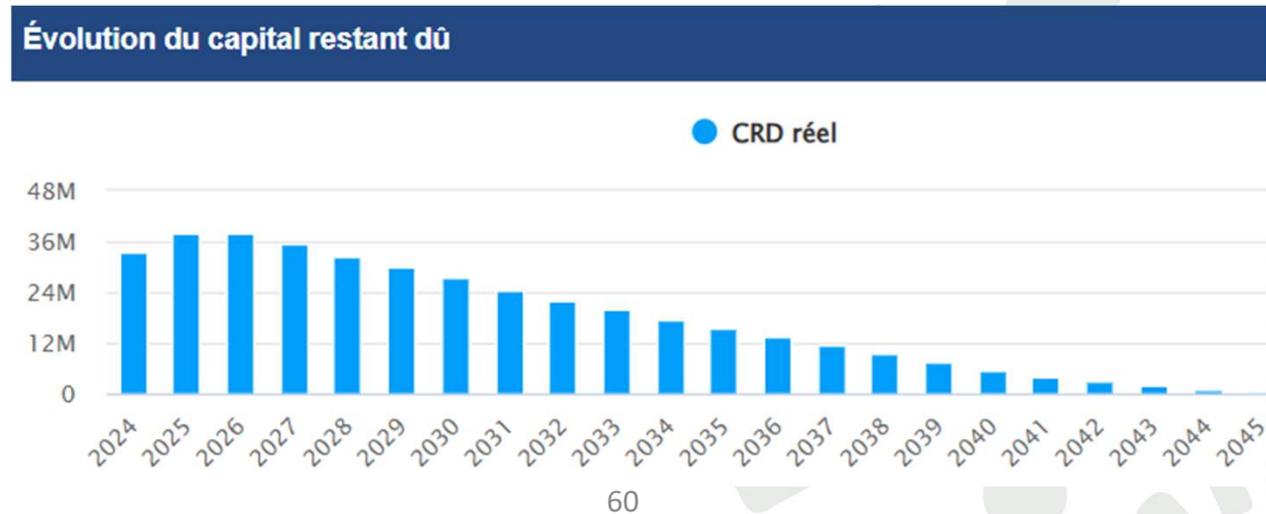
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	30 084 205 €	79,54%	2,26%
Fixe à phase	966 667 €	2,56%	3,82%
Variable	4 637 500 €	12,26%	3,35%
Livret A	2 136 212 €	5,65%	3,68%
Ensemble des risques	37 824 584 €	100,00%	2,51%

- 37 emprunts répartis auprès de 9 établissements prêteurs :
 - La Cali présente une bonne diversification des prêteurs. La part de marché de la Banque Postale, de la Société Générale, du Crédit Agricole, de la SFIL, d'Arkea et de la Caisse d'Epargne représente 90 % du stock de dette.

Prêteur	CRD	% du CRD
BANQUE POSTALE	7 255 671 €	19,18%
SOCIETE GENERALE	5 977 500 €	15,80%
CREDIT AGRICOLE	5 851 717 €	15,47%
SFIL CAFFIL	5 300 777 €	14,01%
ARKEA	4 820 588 €	12,74%
CAISSE D'EPARGNE	4 267 758 €	11,28%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 136 212 €	5,65%
CREDIT COOPERATIF	1 623 612 €	4,29%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	590 750 €	1,56%
Ensemble des prêteurs	37 824 584 €	100,00%

Profil d'extinction de la dette consolidée de La Cali*

Sans nouveaux financements, la moyenne des annuités à rembourser par La Cali se situe autour de 2,6 M€ par an jusqu'à la fin de la mandature.



* Sans intégration de la dette des budgets annexes du service Eau et Assainissement et des ZAE

La dette des autres budgets annexes (eau et assainissement)

Au 31/12/2024 :

- Eau et Assainissement : la capital restant dû (CRD) de ces budgets annexes s'élève à 31,2 M€. Le poids de la dette de ces budgets annexes est conséquent, car en lien avec les investissements qui sont réalisés. La durée de vie moyenne de cette dette est par ailleurs plus longue que celle des autres budgets et liée à la durée de vie des réseaux d'eau et d'assainissement.

Montant (k€)	2022	2023	2024	2025	2026
SPIC	30 022	32 674	31 225	34 540	48 346
Assainissement Collectif LIBOURNE	25 333	28 150	26 850	28 249	41 153
Assainissement Collectif BILLAUX LALANDE	1 508	1 542	1 548	1 715	1 983
Eau LIBOURNE	3 181	2 982	2 827	4 576	5 210
Eau BILLAUX LALANDE	0	0	0	0	0
SPANC	0	0	0	0	0
Total consolidé	30 022	32 674	31 225	34 540	48 346

La dette des autres budgets annexes (ZAE)

Au 31/12/2024 :

- **ZAE** : le capital restant dû (CRD) de ces budgets annexes s'élève à **3,1 M€**. Le coût moyen de la dette s'établit à **3,24%**. La durée de vie moyenne de **7 ans et 7 mois**. Ces budgets d'aménagement de zone d'activités économiques sont des budgets gérés en comptabilité de stocks. Les dépenses sont donc financées par des emprunts dans l'attente des ventes de terrains.

Montant (k€)	2022	2023	2024	2025	2026
SPA	743	1 189	3 117	4 843	4 860
ZA Frappe	743	689	634	733	672
Eygreteau 1&2	0	0	0	0	0
Eygreteau 3&4	0	0	2 000	3 660	3 771
ZA Camparian	0	500	483	450	417
Total consolidé	743	1 189	3 117	4 843	4 860

La politique des ressources humaines

Les tendances

CONTEXTE NATIONAL 2025 :

- **Revalorisation du montant du SMIC (+1,97%) au 01.11.2024**
- **Prise en application de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique prévoit notamment le principe de la participation financière obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties santé et prévoyance de leurs agents publics quel que soit leur statut. Ces mesures sont entrées en vigueur au 1er janvier 2025 pour la prévoyance et seront mises en application au 1er janvier 2026 pour la complémentaire santé.**
- **L'augmentation du taux de la contribution employeur finançant la CNRACL, compte-tenu de la situation budgétaire des caisses de retraites et la suppression de l'allègement exceptionnel de la cotisation maladie consentie en 2024 => + 3 points, sur 4 ans.**

Les tendances

PROJETS EN MATIERE DE RH en 2025 :

Les projets en matière de RH en 2025 se traduisent principalement par la poursuite et le déploiement des projets débutés en 2022, et plus particulièrement :

- Un soutien particulier à la qualité de vie au travail. Cette dynamique passera par le développement de la politique de prévention notamment par une sensibilisation à la santé au travail. Les effets attendus sont de renforcer l'engagement des agents et de poursuivre la réduction du taux d'absence.
- Le développement des compétences par la révision du plan de formation pour la période 2024-2026. L'accent sera notamment mis sur l'adaptation des pratiques managériales aux enjeux actuels notamment de transition. Il s'agit également d'anticiper le renouvellement des emplois et d'accompagner l'évolution des métiers.
- Un ajustement de la politique enfance et calibrage de ses ressources en fonction des objectifs de hausse de capacité d'accueil;
- Un dialogue social ouvert avec des négociations portant sur
 - la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire (volet santé)
 - l'actualisation de la politique de rémunération (RIFSEEP, indemnités)
- La mise en œuvre du plan d'égalité professionnelle pour les travailleurs en situation de handicap.

Les principales évolutions attendues en 2025 sur le budget principal

BP 2024	= 18,48 M€
• Augmentation incompressible 2025 :	
• GVT (avancement d'échelons, de grades et promotions ; mise en œuvre de la prévoyance; augmentation du SMIC ; augmentations des cotisations part employeur maladie et retraite; réévaluation du RIFSEEP)	= + 649 k€
• Impact des recrutements et décisions 2024	= + 695 k€
• Optimisation, départs à la retraite, et non remplacement de postes	= - 863 k€
• Plan de recrutement 2025	= + 85 k€
• Remplacements et postes non permanents 2025	= + 486 k€
• Adhésion à la mission chômage du CDG 33	= + 3 k€
Evaluation projet BP 2025	= 19,5 M€
Projection ROB 2025 (avec un taux d'exécution de 98%)	= 19,1 M€

Politique en matière de remplacements

- **Congés maladie, congés maternité :**
 - Remplacement des postes relevant de missions soumises à quotas d'encadrement (agents de crèche, agents d'animation)
 - Réorganisation en interne privilégiée en première intention dans les autres cas, en fonction de la durée de l'absence
- **Mobilité externe, départs en retraite :**
 - Examen des demandes de reclassement
 - Recherche de solutions de réorganisations internes (optimisation des moyens)
 - Mise en compte des évolutions connues ou prévisibles (mutualisations, transferts, financements, etc.) pour déterminer la nature du recrutement (emploi titulaire ou contractuel)
 - Nombre de départs à la retraite en 2024 connus : 1 adjoint administratif cat. C , 1 conseillère insertion cat. A.

Politique en matière d'avancement

- Avancements d'échelon à la durée unique
- Avancements de grade / promotions internes :

Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels sont définies par l'autorité territoriale dans le cadre des lignes directrices de gestion adoptées en 2021 (par le CDG 33 pour la promotion interne).

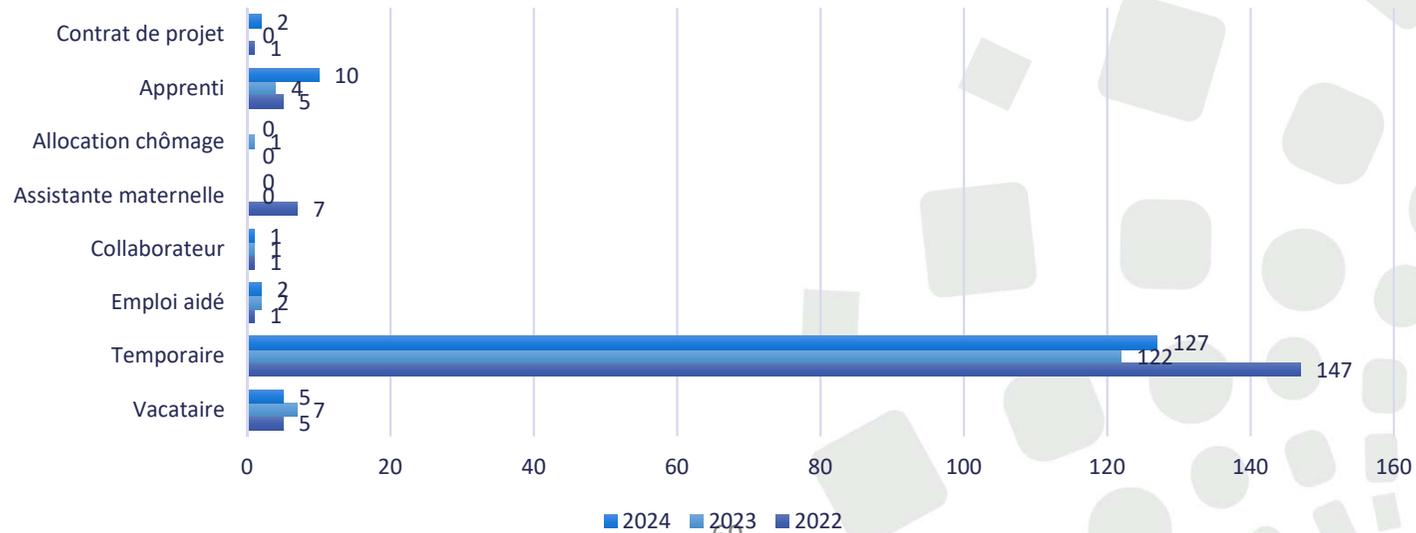
Elles retranscrivent les critères définis jusqu'alors à la Cali pour les évolutions de carrière, notamment à savoir :

- avoir un poste dont les missions et le niveau d'engagement correspondent au grade envisagé
- obtenir l'avis favorable de l'encadrement hiérarchique : DGA, DRH, Direction Générale
- avoir passé et obtenu un examen correspondant au grade envisagé
- dans le cadre d'une nomination, suite à inscription sur liste d'aptitude, envisager une évolution des missions effectuées sur le poste voire une évolution vers un poste de niveau supérieur

Evolution des effectifs sur emploi permanent (agents présents au 31 décembre – en activité)



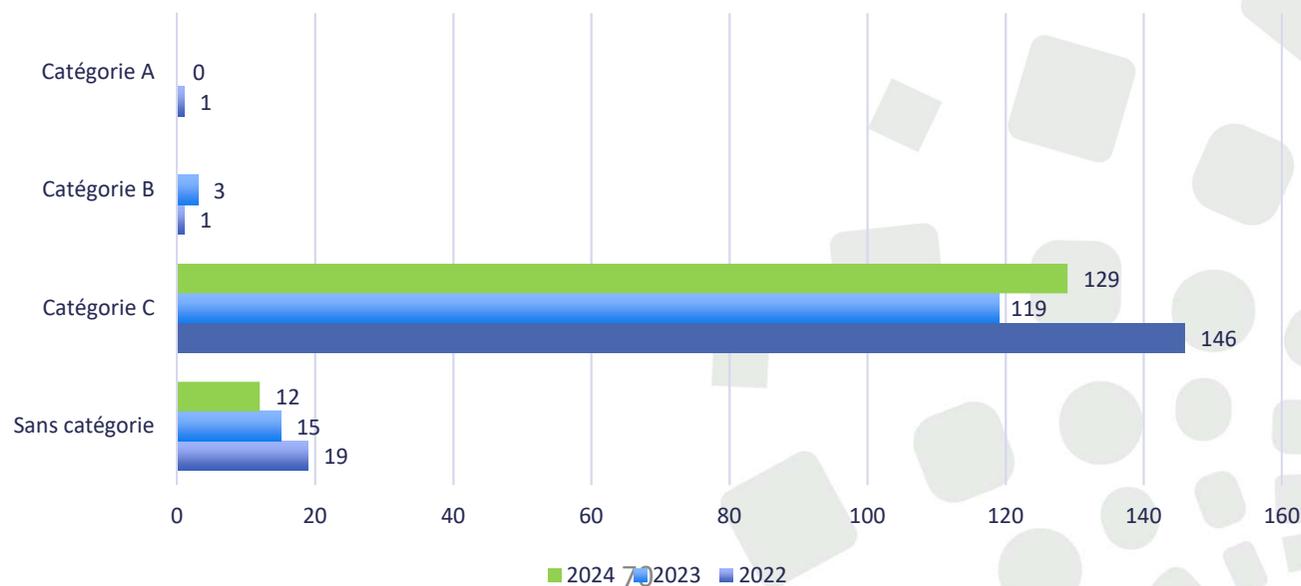
Evolution des effectifs sur emploi non permanent par statut (agents présents au 31 décembre)



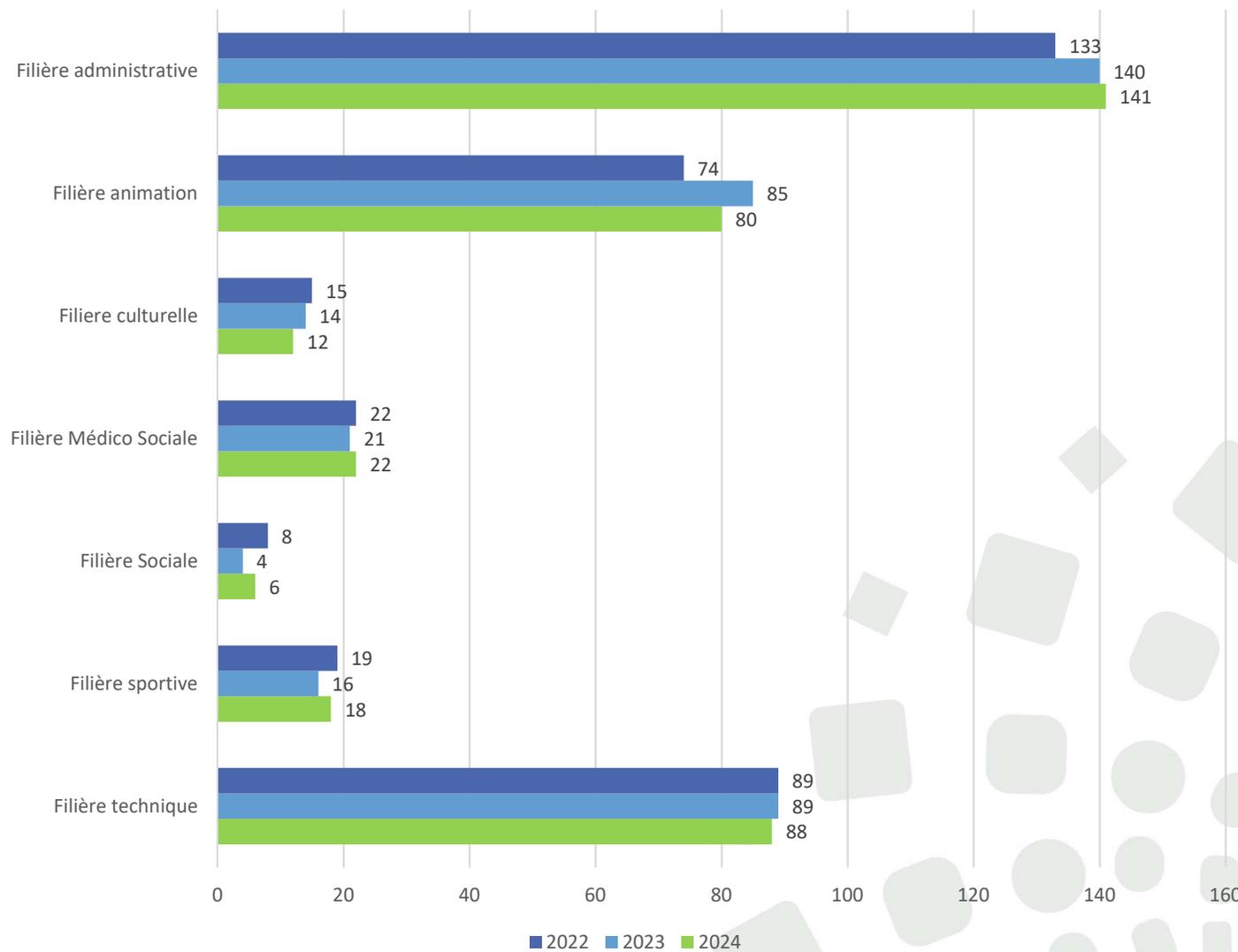
Evolution des effectifs sur emploi permanent par catégorie (agents présents au 31 décembre – en activité)



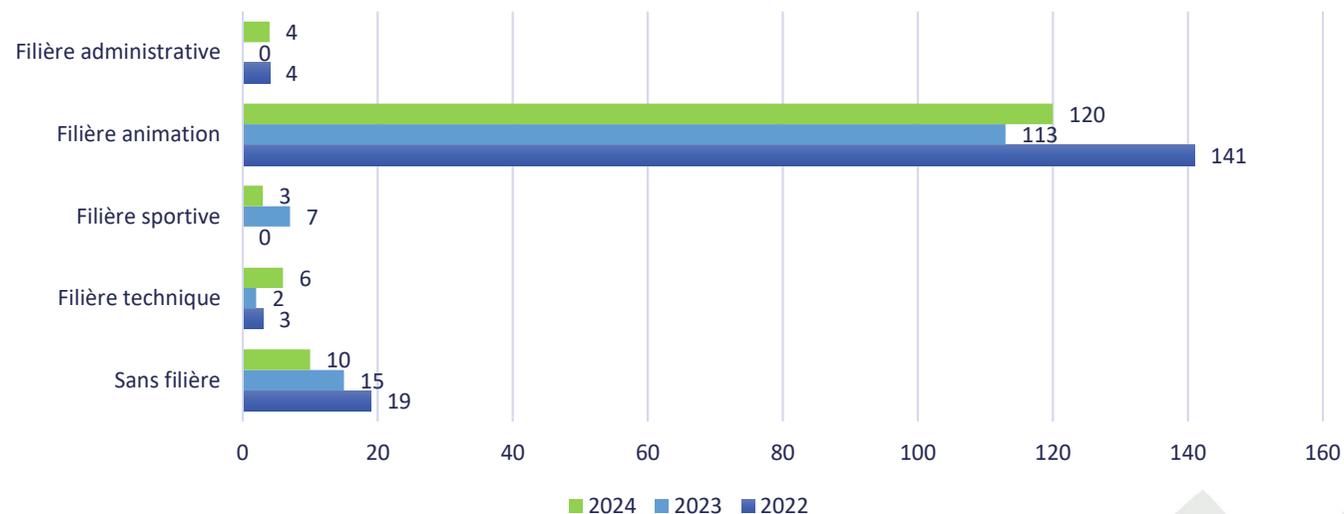
EFFECTIFS PAR CATEGORIE - EMPLOIS NON PERMANENTS



Evolution des effectifs sur emploi permanent par filière (Agents présents au 31/12 - en activité)



EFFECTIFS PAR FILIERE - EMPLOIS NON PERMANENTS



EVOLUTION DES EFFECTIFS D'AGENTS NON RÉMUNÉRÉS

		2022	2023	2024
Disponibilité	pour maladie	3	2	2
	de droit	2	3	3
	sous autorisation	12	18	17
Congé parental		1	0	0
Détachement longue durée		2	4	2

Le temps de travail

- Conformément au décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'Aménagement et à la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique d'Etat, la durée de travail effectif est fixée à **35 heures hebdomadaires**.
- Cette valeur s'entend sans préjudice des sujétions liées à la nature de certaines missions, à la définition des cycles de travail qui en résultent, et des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.
- Le conseil communautaire a mis en place par délibération en date du 30 juin 2021 un nouveau règlement général du temps de travail au 1^{er} janvier 2022 en prenant compte notamment les dispositions relatives aux 1 607 heures annuelles de la loi de transformation publique du 6 août 2019.

Le temps de travail

- L'organisation du travail des agents communautaires s'inscrit dans le respect des garanties minimales prévues par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 susvisé, prévoyant notamment que :
 - la durée hebdomadaire de travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48h au cours d'une même semaine, ni 44h en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives,
 - le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35h consécutives,
 - la durée quotidienne de travail ne peut excéder 10h,
 - les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de 11h,
 - l'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12h.
- Des dérogations ponctuelles sont néanmoins consenties dans certains cas :
 - amplitude horaire de la journée de travail des personnels d'entretien (interventions très tôt le matin puis en soirée),
 - de façon saisonnière dans le secteur de l'animation à l'occasion des séjours, camps, veillées, réunions bilans, etc...A ce titre, un règlement particulier a été adopté pour le service jeunesse.

Le temps de travail

- Cycles de travail hebdomadaire autorisés :
 - 35 heures
 - 37h30 compensées par 15 jours de RTT/an
 - 39H compensées par 23 jours de RTT/ an
- Pas de monétisation possible des jours épargnés sur les C.E.T
- Priorité à la récupération des heures supplémentaires plutôt qu'à leur indemnisation

Budgets annexes : Les orientations budgétaires

Les budgets annexes en 2025

La Cali gère **14 budgets annexes** en 2025 :

- **7 services publics administratifs** (Zones d'activités économiques de Frappe, Eygreteau 1 et 2, Eygreteau 3 et 4 et Camparian*, Pépinière d'entreprises renommé Immobilier d'entreprises en 2025*, Centres Aquatiques*, GEMAPI).
- **7 services publics industriels et commerciaux** (Assainissement de Libourne et Les Billaux/Lalande-de-Pomerol*, Eau Potable de Libourne et Les Billaux/Lalande-de-Pomerol*, Spanc, Transport*, Port de Libourne-Saint-Emilion*)

Les budgets annexes de développement économique en 2025*

- **ZAE Frappe :**

Les orientations budgétaires présentent un budget prévisionnel de **204 k€ en fonctionnement et 644 k€ en investissement** avec le projet d'extension de la phase 3 et la réalisation des études environnementales (127 k€)

- **ZAE Eygreteau 1 et 2 :**

Les orientations budgétaires présentent un budget prévisionnel de **270 k€ en fonctionnement et en investissement** avec un projet de vente et un lot dédié au projet de village artisanal (231 k€ - 11 lots restants à vendre)

- **ZAE Eygreteau 3 et 4 :**

Les orientations budgétaires présentent un budget prévisionnel de **4,6 M€ en fonctionnement et 4,6 M€ en investissement** pour la suite des acquisitions foncières et leur viabilisation (1 M€)

- **ZAE Camparian :**

Les orientations budgétaires présentent un budget prévisionnel de **803 k€ en fonctionnement et 1,1 M€ en investissement** relatif aux écritures de stocks

** Les budgets annexes incluent les écritures de stocks*

Les budgets annexes de développement économique en 2025

Immobilier d'entreprises :

Les orientations budgétaires présentent un budget prévisionnel consolidé de **432 k€ en fonctionnement / 1,1 M€ en investissement** (opérations réelles et d'ordres). La subvention d'équilibre de fonctionnement maximale prévisionnelle du budget principal s'élève à 190 k€ (172 k€ en 2024). En investissement, il est prévu de réaliser les travaux d'aménagement des villages artisanaux de Coutras et Saint-Denis de Pile et le commerce rural des Eglisottes.

Dépenses réelles de Fonctionnement en k€	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	69	87	58	100	102
Charges de personnel	63	74	65	85	88
Autres charges de gestion courante	0	3	0	1	1
Charges fct courant	132	164	123	186	190
Charges exceptionnelles larges *	0	0	17	17	5
Charges fct hs intérêts	132	164	140	203	195
Intérêts	0	0	0	0	32
Charges de fonctionnement	132	164	140	203	227
	Moy.	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
Charges de fonctionnement	14,6%	24,5%	-14,5%	44,6%	12,0%

Recettes réelles de Fonctionnement en k€	2022	2023	2024	2025	2026
Produits des services	33	29	25	25	25
Autres produits de gestion courante	100	158	232	250	255
Subvention/Prise en charge du déficit par le BP	50	110	172	190	193
Revenus des immeubles	50	48	57	60	61
Produits de fonctionnement courant	133	187	257	276	280
Produits exceptionnels larges	0	0	0	17	17
Produits de fonctionnement	133	187	258	293	297
	Moy.	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
PROD. DE FONCTIONNEMENT	22,3%	40,8%	37,8%	13,5%	1,5%

Le budget annexe transport en 2025

Après les régularisations des avenants à la DSP transport urbain et interurbain en 2024, les orientations budgétaires pour 2025 sont plutôt stables et présentent un budget prévisionnel consolidé de **10,9 M€ en fonctionnement** :

- Le transport scolaire (2,8 M€, soit +231 k€), le transport urbain et interurbain (7,1 M€, soit -478 k€)
- Le budget du personnel et des dépenses générales (414 k€, stable par rapport à 2024)
- **Financées principalement par :**
 - Le versement mobilité (6 M€), avec un taux à 0,8 % depuis le 01/07/2023. La part du VM représente 56% des produits de fonctionnement du budget annexe.
 - Une subvention d'équilibre du budget principal (1,45 M€, stable par rapport à 2024) ; La part de la subvention du budget principal s'élève à 14% dans le total des produits de fonctionnement du budget annexe.
 - La compensation de la Région figée (1,82 M€)

Le budget annexe transport en 2025

- Les recettes des usagers pour le transport scolaire (490 k€) et le remboursement du coût de service de transport des personnes à mobilité réduite par le CIAS (664 k€, soit + 264 k€ par rapport à 2024) et de lignes par d'autres collectivités (88 k€)

- **Un plan d'investissement de 1,2 M€ qui comprend principalement :**
 - Les actions relatives à la mobilité douce (312 k€) pour le schéma des mobilités actives et Calivélo libre-service
 - Le schéma directeur d'accessibilité des points d'arrêts inscrit en APCP (312 k€)
 - Le déploiement et l'harmonisation des poteaux d'arrêts sur l'ensemble du réseau inscrits en APCP (287 k €)
 - Les matériels spécifiques (240 k€) et le logiciel transport (21 k€)

Des dépenses financées par un emprunt prévisionnel (1 M€), l'autofinancement et les amortissements.

Le budget annexe transport en 2025

Les produits de fonctionnement réels progressent en moyenne de 6,8% (+2,3% en 2025) / an et les charges de fonctionnement réelles de 8% sur la période (-0,2% en 2025)

Dépenses réelles de Fonctionnement en k€	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	7 547	7 953	10 231	10 200	10 237
Charges de personnel	259	273	270	290	297
Autres charges de gestion courante	0	5	6	25	25
Charges fct courant	7 806	8 231	10 507	10 505	10 560
Charges exceptionnelles larges *	3	4	39	10	10
Charges fct hs intérêts	7 809	8 235	10 546	10 515	10 570
Intérêts	0	0	41	45	72
Charges de fonctionnement	7 809	8 235	10 586	10 561	10 642
	Moy.	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
Charges de fonctionnement	8,0%	5,5%	28,6%	-0,2%	0,8%
Recettes réelles de Fonctionnement en k€	2022	2023	2024	2025	2026
Produits des services	1 075	981	1 198	1 260	1 282
Tarifications service transport	574	511	514	490	499
Solde produits des services	501	470	684	770	784
Impôts et taxes	3 982	4 473	5 812	6 000	6 105
Produit versement mobilité	3 982	4 473	5 812	6 000	6 105
Subventions d'exploitation	3 221	3 401	3 271	3 359	3 359
Participation du BP	1 400	1 450	1 450	1 450	1 450
Solde subventions d'exploitation	1 821	1 951	1 821	1 909	1 909
Autres produits de gestion courante	25	46	76	46	47
Produits de fonctionnement courant	8 302	8 902	10 366	10 671	10 793
Produits exceptionnels larges	5	10	66	5	5
Produits de fonctionnement	8 307	8 913	10 432	10 676	10 798
	Moy.	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
Produits de fonctionnement	6,8%	7,3%	17,0%	2,3%	1,1%

Le budget annexe Centres Aquatiques en 2025

- **5,2 M€ de dépenses de fonctionnement prévisionnelles** (y/c les opérations financières)
 - ✓ dont les dépenses de personnel et les charges de fonctionnement courant pour 3,8 M€
 - ✓ dont le remboursement des intérêts de la dette pour 430 k€ et 550 k€ de virement à la section d'investissement

Des dépenses de fonctionnement financées par une subvention d'équilibre maximale du budget principal de 3,14 M€ (3,04 M€ en 2024), dont 265 k€ correspondant à l'évaluation CLECT de la piscine de Saint-Seurin-sur-l'Isle proratisée sur 10 mois, et des recettes globales du service pour 1,9 M€

- **En section d'investissement :**
 - ✓ 1,5 M€ pour les travaux de rénovation de la piscine de Saint-Seurin-sur-l'Isle
 - ✓ 580 k€ prévus pour des aménagements et équipements complémentaires du Centre Aquatique
 - ✓ 1 M€ pour le remboursement du capital de la dette

Des dépenses financées par l'autofinancement 1,8 M€, l'emprunt 1,6 M€ et les subventions/FCTVA (600 k€)

Le budget annexe Centres Aquatiques en 2025

Une subvention d'équilibre du budget principal à 3,14 M€, soit + 100 k€ par rapport à 2025, tout en prenant en compte l'ouverture de la piscine les bains de l'Isle dès avril 2025.

Dépenses Réelles de Fonctionnement en k€	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	954	1 440	1 476	1 655	1 765
dont Piscine Saint Seurin	0	0	31	255	340
Charges de personnel	1 587	1 708	1 794	1 977	2 132
dont Piscine Saint Seurin	0	0	0	233	311
Autres charges de gestion courante	1	2	19	20	20
Charges de fct courant	2 542	3 149	3 289	3 652	3 918
Charges exceptionnelles larges	86	20	2	45	45
Charges exceptionnelles	86	20	2	5	5
Provisions	0	0	0	40	40
Charges de fct hs intérêts	2 628	3 170	3 291	3 697	3 963
Intérêts	291	390	429	408	401
Charges de fonctionnement	2 919	3 560	3 720	4 104	4 364
Charges de fonctionnement	10,6%	22,0%	4,5%	10,3%	6,3%

Recettes Réelles de Fonctionnement en k€	2022	2023	2024	2025	2026
Produits des services	1 601	1 645	1 807	1 912	1 964
Piscine Saint Seurin	0	0	0	61	81
Redevances services à caractère sportif	487	532	618	638	649
Redevances services à caractère de loisir	1 083	1 097	1 160	1 184	1 205
Solde produits des services	31	16	28	29	30
Subventions d'exploitation - Participation du BP	2 000	2 550	3 040	3 140	3 251
Autres produits de gestion courante	0	0	4	104	167
Produits de fonctionnement courant	3 609	4 203	4 851	5 156	5 383
Produits exceptionnels larges	43	11	0	40	40
Produits de fonctionnement	3 652	4 214	4 851	5 196	5 423
Produits de fonctionnement	11,4%	15,4%	15,1%	7,1%	4,4%

Les budgets annexes eau, assainissement, Spanc en 2025

- Budget assainissement collectif Libourne :**

Le programme d'investissement 2025 s'élève à 6,2 M€. Il comprend le programme séparatif pour 100 k€ (APCP) et de réhabilitation pour 5 M€ (APCP), le programme Bassin Bastide pour 230 k€ (APCP), la station d'épuration de Condat pour 600 k€ (APCP), divers travaux et le schéma directeur d'assainissement (290 k€).

Dépenses Réelles de Fonctionnement en k€	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	135	215	232	400	407
Remboursement frais généraux BP	0	125	115	120	122
611 - Sous-traitance générale	4	3	3	3	4
Redevance performance réseaux	0	0	0	160	163
Solde charges à caractère général	131	87	114	117	119
Charges de personnel	266	263	295	422	440
Solde charges de personnel	266	263	295	422	440
Autres charges de gestion courante	0	0	0	51	0
Charges de fct courant	401	478	527	872	847
Charges exceptionnelles larges	285	1	0	10	10
Charges de fct hs intérêts	686	479	527	882	857
Intérêts	494	653	752	618	503
Charges de fonctionnement	1 179	1 133	1 279	1 500	1 360
Charges de fonctionnement	3,6%	-3,9%	12,9%	17,3%	-9,4%

Les budgets annexes eau, assainissement, Spanc en 2025

Recettes Réelles de Fonctionnement en k€	2022	2023	2024	2025	2026
Produits des services	2 241	4 170	5 337	4 120	4 235
Redevances assainissement	2 189	3 944	5 059	3 700	3 807
Remboursement de frais par le BP	0	53	54	60	61
Redevances du syndicat Est Libournais	0	173	225	200	204
Redevance performance réseaux	0	0	0	160	163
Subventions d'exploitation	26	11	15	15	15
Autres produits de gestion courante	40	42	42	45	46
Produits de fonctionnement courant	2 306	4 223	5 394	4 180	4 295
Produits exceptionnels larges	0	1	0	10	10
Produits de fonctionnement	2 306	4 224	5 394	4 190	4 305
Produits de fonctionnement	16,9%	83,1%	27,7%	-22,3%	2,8%

La forte augmentation de la redevance part collectivités en 2024 est liée à des régularisations de 2023. En 2025, la redevance s'élève à 2,46 € le m³. Afin de permettre le financement du programme d'investissement, une augmentation du tarif assainissement devra être à l'étude dès 2026 en fonction de l'avancement des travaux. Dès 2025, une autre redevance porte sur la performance « des systèmes d'assainissement » et s'applique aux collectivités organisatrices de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées « selon la performance de leurs réseaux ». Elle s'élève ici à 160 k€. L'EPCI, redevable de la redevance pour performance, doit la répercuter auprès des abonnés de son territoire de compétence.

- **Budget assainissement collectif Les Billaux-Lalande de Pomerol :**

Le programme d'investissement 2023 s'élève à **360 k€** (finalisation du schéma directeur d'assainissement et travaux)

Les budgets annexes eau, assainissement, Spanc en 2025

Dépenses Réelles de Fonctionnement en k€	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	173	133	258	370	377
Remboursement frais généraux BP	0	0	7	7	7
Sous-traitance générale	127	107	179	180	183
Redevance performance réseaux	0	0	0	105	107
Solde charges à caractère général	46	25	72	79	80
Charges de fct courant	173	133	258	371	377
Charges exceptionnelles larges	0	0	1	1	1
Provisions	0	0	1	2	2
Charges de fct hs intérêts	173	133	259	372	379
Intérêts	31	30	33	35	41
Charges de fonctionnement	205	163	293	407	419
Charges de fonctionnement	19,6%	-20,2%	79,0%	39,0%	3,1%

k€	2022	2023	2024	2025	2026
Produits des services	314	250	333	457	465
Redevances assainissement	314	250	333	352	359
Redevance performance réseaux	0	0	0	105	107
Produits de fonctionnement courant	331	253	336	457	465
Produits exceptionnels larges	1	0	66	2	2
Produits de fonctionnement	332	253	402	459	467
Produits de fonctionnement	8,9%	-23,8%	59,0%	14,1%	1,7%

La redevance part collectivités (à 2.72 € le m³ et un abonnement fixe à 75 €) est estimée à 332 k€ en 2025. La redevance « performance des systèmes d'assainissement » s'élève à 105 k€.

Les budgets annexes eau, assainissement, Spanc en 2025

- Budget Spanc :**

5,7 k€ prévus en fonctionnement pour les prestations de contrôle des installations d'assainissement non collectif sur les communes de Libourne, Les Billaux et Lalande de Pomerol. Des dépenses de fonctionnement financées par des redevances estimées à 8,3 k€

Dépenses Réelles de Fonctionnement en €	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	7 763	8 400	2 259	6 200	6 312
Charges de personnel	2 367	2 000	0	2 100	2 153
Remboursement personnel BP	2 367	2 000	0	2 100	2 153
Charges de fct courant	10 130	10 400	2 259	8 300	8 464
Charges exceptionnelles larges	0	120	0	0	0
Charges de fct hs intérêts	10 130	10 520	2 259	8 300	8 464
Intérêts	0	0	0	0	0
Charges de fonctionnement	10 130	10 520	2 259	8 300	8 464
Charges de fonctionnement	-4,4%	3,8%	-78,5%	267,4%	2,0%

Recettes Réelles de Fonctionnement en €	2022	2023	2024	2025	2026
Produits des services	11 540	8 120	2 320	8 300	8 464
PROD. FCT COURANT	11 540	8 120	2 320	8 300	8 464
Produits exceptionnels larges *	0	0	0	0	0
PROD. DE FONCTIONNEMENT	11 540	8 120	2 320	8 300	8 464

Les budgets annexes eau, assainissement, Spanc en 2025

- **Budget eau Libourne :**

Le programme d'investissement 2025 s'élève à 2,3 M€. Le plan d'investissement comprend la réhabilitation des châteaux d'eau pour 250 k€ (APCP), la réhabilitation des réseaux d'eau potable pour 1,6 M€ (APCP), les périmètres de protection de forages (260 k€) et les autres opérations pour 191 k€ (travaux divers et le schéma directeur d'assainissement).

Dépenses Réelles de Fonctionnement en k€	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	46	56	58	175	178
Remboursement frais généraux BP	0	24	10	15	15
Redevance performance réseaux	0	0	0	115	117
Solde charges à caractère général	46	32	48	45	46
Charges de personnel	51	53	56	60	61
Remboursement personnel BP	44	46	56	60	61
Autres charges de gestion courante	0	0	0	1	1
Charges de fct courant	98	109	114	236	240
Charges de fct hs intérêts	99	109	114	236	240
Intérêts	46	66	67	51	107
Charges de fonctionnement	144	175	181	286	347
Charges de fonctionnement	24,5%	21,1%	3,5%	58,3%	21,1%

Les budgets annexes eau, assainissement, Spanc en 2025

Recettes Réelles de Fonctionnement en k€	2022	2023	2024	2025	2026
Produits des services	298	420	326	430	572
Vente d'eau	0	392	326	315	455
Redevance performance réseaux	0	0	0	115	117
Solde produits des services	298	29	0	0	0
Autres produits de gestion courante	42	58	47	99	101
Produits de fonctionnement courant	341	479	373	529	672
Produits exceptionnels larges	2	0	1	0	0
Produits de fonctionnement	342	479	374	529	672
Produits de fonctionnement	18,4%	39,8%	-22,0%	41,4%	27,0%

La redevance part collectivités (à 0,209 € le m³) est estimée à 315 k€ en 2025. La redevance « performance des réseaux d'eau potable » s'élève à 115 k€.

- Budget eau Les Billaux-Lalande de Pomerol :**

Prévision de 31 k€ de crédits en investissement (schéma directeur et travaux)

Les budgets annexes eau, assainissement, Spanc en 2025

Dépenses Réelles de Fonctionnement en €	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	1 182	2 475	2 525	73 500	74 786
Remboursement frais généraux BP	0	500	500	1 000	1 018
Redevance performance réseaux	0	0	0	70 000	71 225
Solde charges à caractère général	1 182	1 975	2 025	2 500	2 544
Charges de fct courant	1 182	2 475	2 526	73 500	74 786
Charges exceptionnelles larges	0	0	66 542	1 000	1 000
Provisions	0	0	552	1 000	1 000
Charges de fct hs intérêts	1 182	2 475	69 068	74 500	75 786
Intérêts	0	0	0	0	0
Charges de fonctionnement	1 182	2 475	69 068	74 500	75 786
Charges de fonctionnement	183,0%	109,4%	n.s.	7,9%	1,7%

Recettes Réelles de Fonctionnement en €	2022	2023	2024	2025	2026
Produits des services	7 709	44 668	33 566	105 000	106 838
Vente d'eau	0	44 668	33 566	35 000	35 613
Redevance performance réseaux	0	0	0	70 000	71 225
Autres produits de gestion courante	2 105	2 600	2 582	2 700	2 747
Produits de fonctionnement courant	9 814	47 268	36 148	107 700	109 585
Produits exceptionnels larges	3 269	0	0	1 000	1 018
Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	1 000	1 018
Produits de fonctionnement	13 083	47 268	36 148	108 700	110 602
Produits de fonctionnement	70,5%	261,3%	-23,5%	200,7%	1,8%

La redevance part collectivités (à 0,115 € le m³) est estimée à 35 k€ en 2025. La redevance « performance des réseaux d'eau potable » s'élève à 70 k€.

Le budget annexe GEMAPI en 2025

Des dépenses de fonctionnement qui prévoient les contributions aux ASA et syndicats de rivières (658 k€, soit + 220 k€ par rapport à 2024) et l'entretien des digues (108 k€). Un programme d'investissement 2025 prévisionnel à 830 k€ en investissement (acquisitions foncières, étude système d'endiguement, équipements système d'alerte...). Un budget annexe financé par la taxe GEMAPI avec un produit de fiscalité attendu à 1 129 k€ en 2025, contre 818 k€ en 2024, et l'emprunt.

Dépenses réelles de Fonctionnement en k€	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	4	4	60	150	153
dont remboursement frais généraux BP	0	0	0	50	51
Charges de personnel	87	88	92	142	146
Remboursement personnel BP	87	88	92	142	146
Autres charges de gestion courante	413	433	439	658	691
Atténuations de produits	7	20	20	20	20
Charges de fct courant	511	545	611	970	1 010
Charges exceptionnelles larges	0	0	8	0	0
Charges de fct hs intérêts	511	545	619	970	1 010
Intérêts	0	39	29	33	48
Charges de fonctionnement	511	584	647	1 003	1 058
Charges de fonctionnement	20,0%	14,3%	10,9%	55,0%	5,4%
Recettes réelles de Fonctionnement en k€	2022	2023	2024	2025	2026
Impôts et taxes	509	814	818	1 129	1 135
Produit de la fiscalité	509	814	818	1 129	1 135
Subventions d'exploitation	18	18	18	0	0
Produits de fonctionnement courant	528	833	837	1 129	1 135
Produits exceptionnels larges	0	0	2	0	0
Produits de fonctionnement	528	833	838	1 129	1 135
Produits de fonctionnement	21,1%	57,9%	0,6%	34,6%	0,6%

Le budget annexe Port de Libourne- Saint Emilion en 2025

Les orientations budgétaires présentent un budget prévisionnel consolidé de **418 k€ en fonctionnement** (opérations réelles et d'ordres), dont les dépenses de personnel et les charges de fonctionnement courant pour 143 k€. Des dépenses de fonctionnement financées par des recettes estimées à 228 k€ et une subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal de 20 k€ (103 k€ en 2024)

Les dépenses d'équipement prévisionnelles s'élèvent à 100 k€ (études pour l'électrification du ponton et acquisition d'un véhicule). Des dépenses financées principalement par l'autofinancement et les amortissements

Dépenses réelles de Fonctionnement en k€	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	49	65	33	47	48
Charges de personnel	96	105	102	95	98
Autres charges de gestion courante	0	0	0	1	1
Charges de fct courant	145	170	135	143	147
Charges exceptionnelles larges	8	0	0	1	1
Charges de fct hs intérêts	153	170	135	144	148
Intérêts	19	12	11	12	15
Charges de fonctionnement	172	183	147	156	162
Charges de fonctionnement	-1,5%	6,0%	-19,8%	6,6%	3,8%

Le budget annexe Port de Libourne- Saint Emilion en 2025

Une subvention d'équilibre du budget principal qui doit normalement disparaître (20 k€ prévisionnel en 2025 / 103 k€ en 2024), puisque les budgets annexes des SPIC doivent être équilibrés en recettes et en dépenses, conformément aux articles L.2224-1 et L.3241-4 du CGCT.

Recettes réelles de Fonctionnement en k€	2022	2023	2024	2025	2026
Produits des services	147	140	144	188	191
Ports et frais accessoires facturés	139	139	143	188	191
Subventions d'exploitation	67	89	103	20	20
Participation du BP	67	89	103	20	20
Autres produits de gestion courante	47	34	34	40	41
Redevance de stationnement	45	32	34	40	41
Produits de fonctionnement courant	260	263	281	248	252
Produits exceptionnels larges	1	0	70	1	1
Produits de fonctionnement	261	263	351	249	253
Produits de fonctionnement	-0,8%	0,6%	33,6%	-29,1%	1,7%